n° 237 mars 2018

Convergences

des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ingénieurs, techniques de recherche et formation et des bibliothèques

9ème congrès du SNASUB-FSU Mai 2018 Blainville-sur-Mer

Édito

Bruno Lévéder

Du 14 au 18 mai prochain se tiendra à Blainville-sur-Mer le 9è congrès du SNASUB-FSU.

Ce congrès tombe à pic et cela, pour plusieurs raisons !

La première raison est démocratique. Il est important en effet pour un syndicat comme le nôtre, soucieux de rassembler les personnels et les professions de son large champ de syndicalisation, de se nourrir de l'expression de ses adhérent.es. Pour mieux les représenter, mieux porter leurs aspirations et revendications, pour ne rien lâcher et tenir bon le cap de la solidarité.

La deuxième raison tient à la nécessité d'actualiser toujours les revendications à partir des analyses les plus complètes possibles pour être en capacité de défendre au mieux l'intérêt général et celui des personnels que nous représentons.

La troisième raison est inscrite dans l'actualité. Le gouvernement sorti des urnes en mai 2017 (cela fera un an lors de notre congrès) met en œuvre une politique de reculs sociaux, de remise en cause de la fonction publique - de beaucoup de ses missions et de ses ambitions pour le plus grand nombre - du statut des fonctionnaires ainsi que des conditions de rémunération des personnels…

Cela nécessite de renforcer notre syndicalisme ! D'être en capacité à la fois de mener la confrontation idéologique et principielle avec le gouvernement et de proposer à tous les collègues des perspectives de mobilisation pour résister aux mauvais coups, mais aussi pour gagner sur nos revendications et améliorer la situation de toutes et tous.

Cela implique de nous rassembler, de nous renforcer et d'avoir toujours le souci de représenter largement tous les personnels. Autant de raisons qui doivent motiver chacun et chacune à participer massivement aux assemblées générales académiques qui prépareront le congrès de Blainville-sur-Mer ! Autant de raisons qui doivent aussi inviter à exprimer votre suffrage concernant les bilans d'activité et financiers du syndicat et à donner votre avis quant à l'orientation dont le SNASUB-FSU doit se doter pour les trois années qui viennent.

Pour cela, tout le matériel de vote est dans ce numéro de *Convergences*.

Dossier "spécial Congrès" n° 2

Le mensuel du Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques - FSU

9e congrès
Blainville-sur-Mer
Manche-Normandie
14 au 18 mai 2018

Dossier spécial Congrès n° 2

Attention !

Ce numéro comprend votre matériel de vote

(bulletin de vote ci-contre, enveloppes)

Ne l'égarez pas

Vous pouvez voter dès réception de ce numéro

Vos votes doivent parvenir à la boîte postale le 30 avril au plus tard

Comment voter ?

Vous trouverez :

□ **un bulletin de vote**, comportant des cases à cocher, en page 3, utilisez-le pour vous exprimer sur :

□ **le rapport d'activité et le rapport financier** (pour, contre, abstention, refus de vote) ;

□ **l''orientation et la liste que vous choisissez :**

- soit "Rassembler le SNASUB-FSU, pour résister et gagner !",

- soit "Front Unique".

- soit "Émancipation"

- ou abstention ou refus de vote

□ **une enveloppe blanche.**
□ **une enveloppe T**

1 Insérez votre bulletin dans l'enveloppe vierge blanche, puis fermez.

2 Insérez l'enveloppe vierge dans l'enveloppe T (que vous n'oublierez pas de signer et de coller) et postez-la.
Elle doit impérativement parvenir à la boîte postale **le 30 avril 2018 au plus tard.**

SOMMAIRE

Édito	1
22 mars : grève et manifestations dans la Fonction publique !	4
Contacts	30
Adhérer	31-32

Dossier Congrès :

Bulletin de vote	p. 3
Motion revendicative	pp. 5-16
Infos pratiques Congrès	p. 17
Motions d'orientation et listes de candidats : - Rassembler le SNASUB-FSU, pour résister et gagner !	pp. 18-21
- Front Unique	pp. 22-25
- Émancipation	pp. 26-29

9e congrès du SNASUB-FSU
Blainville-sur-Mer, 14 - 18 mai 2018

BULLETIN DE VOTE

A découper et à renvoyer dans les enveloppes jointes

Le vote doit parvenir à la boîte postale le 30 avril au plus tard

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU NATIONAL SORTANT

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Abstention
- ☐ Refus de vote

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER

- ☐ Pour
- ☐ Contre
- ☐ Abstention
- ☐ Refus de vote

VOTE SUR L'ORIENTATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAN

- ☐ Rassembler le SNASUB-FSU, pour résister et gagner !
- ☐ Front Unique
- ☐ Émancipation
- ☐ Abstention
- ☐ Refus de vote

22 mars : grève et manifestations dans la Fonction publique !

A nouveau réunies le 21 février, les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires ont fait le bilan des réunions bi latérales organisées par le Ministre. Les discussions ouvertes par le gouvernement sur le recours accru aux contractuels, les éléments de rémunération dont celui du mérite, une révision des instances de dialogue social…engagent de profondes remises en cause des missions publiques et une dégradation des conditions de travail des agent-es. C'est aussi une menace réelle contre le Statut Général des fonctionnaires et la fin possible d'une Fonction publique au service de l'intérêt général.

A l'inverse de ces orientations inquiétantes, et de celles contenues dans le programme Action publique 2022, la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessitent la création d'emplois qualifiés pérennes et de qualité, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agent-es, une amélioration significative de leurs salaires.

Pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique, après le report de PPCR et contrairement à ce qu'avait promis Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, leur pouvoir d'achat continue de baisser du fait du gel de la valeur du point d'indice, du rétablissement de la journée de carence, de l'augmentation de la CSG avec une simple compensation et des retenues pour pension.

L'ouverture rapide de négociations est indispensable pour pouvoir rediscuter d'une augmentation réelle et significative des salaires de toutes et tous les agent-es de la Fonction publique, permettant une réelle reconnaissance de leur engagement professionnel quotidien qui contribue à la qualité des services publics, au développement du pays comme à la cohésion de la société.

C'est pour faire entendre ces légitimes revendications que les organisations CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires appellent les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars.

Pour :

➲ Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;

➲ L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;

➲ Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;

➲ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;

➲ L'abrogation du jour de carence ;

➲ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ;

➲ La défense du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers, qui permet déjà de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire et qui garantit l'égalité entre les usagers.

Motion revendicative

Partie 1 - Nos revendications de salariés : pour des salaires et des carrières dignes !

La perte de pouvoir d'achat se concrétise par la conjonction de différents effets sociaux.

Faute de politique sociale et économique en faveur du plus grand nombre, la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) a reculé de près de 10 points dans les 30 dernières années, au profit de l'accroissement des dividendes versés aux actionnaires. Ceci explique les effets sociaux dévastateurs et la dégradation des conditions de vie d'un nombre croissant de salarié-e-s.

Le nombre de chômeurs en témoigne depuis trente ans, les politiques de création d'emplois sont insuffisantes pour sortir de la situation où 1 français-e sur 10 en moyenne est privé-e d'emploi.

Le pouvoir d'achat, après avoir connu une dégradation importante depuis le début des années 2000, n'a pas été recouvré par les mesures, bien trop timides, prises pour revaloriser les grilles indiciaires.

Dans la fonction publique : le gel de la valeur du point d'indice durant 6 ans, faisant suite aux revalorisations inférieures à l'inflation qui avaient cours précédemment, a produit une perte de pouvoir d'achat conséquente d'environ 15% (soit environ deux mois de rémunération indiciaire) depuis 2000.

Pour accompagner cette austérité salariale, les gouvernements successifs ont choisi de recourir à des dispositifs d'individualisation des salaires : en moyenne en 2015, le traitement indiciaire brut moyen mensuel dans la fonction publique de l'Etat est de 2502 euros, auxquels s'ajoutent 707 euros d'indemnités soit plus de 22%. Les mesures de transferts primes/points liées à PPCR n'auront dont été qu'au mieux un répit dans un mouvement long et d'ensemble qui voit augmenter la part des primes dans la rémunération (+ 2 points en 5 ans).

La réalité de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes ne fait plus débat aujourd'hui. Elle reste cependant bien enracinée dans la situation sociale de la fonction publique. En 2015, le salaire net des femmes est inférieur en moyenne de 13,1 % à celui des hommes dans la fonction publique de l'Etat.

Le SNASUB-FSU revendique immédiatement

●Pour un rattrapage immédiat du pouvoir d'achat perdu ces dernières décennies :

- un salaire mensuel minimum fonction publique à 1 750 euros nets ;
- 60 points d'indice pour tous comme mesure immédiate ;
- un point d'indice revalorisé à 6 euros bruts ;

alignement du supplément familial de traitement (SFT) sur les taux les plus élevés

●Pour une réelle égalité salariale hommes/femmes, notamment en favorisant l'obtention de poste à responsabilité aux femmes.

●Pour correspondre aux besoins du service public et à la réalité des qualifications des personnels : une refonte de la structure des emplois de l'ensemble des filières et dans tous les secteurs de notre champ de syndicalisation par la requalification d'un plus grand nombre d'emplois de C en B et de B en A.

●le rétablissement de l'indexation des traitements sur les prix ;

●la péréquation des retraites sur les salaires ;

●Tout fonctionnaire doit pouvoir accéder au dernier échelon du dernier grade de son corps, sans barrières ni contingentements liés à l'existence de plusieurs grades à l'intérieur d'un même corps (cylindrage).

●Les grilles salariales doivent être revues afin que chaque promotion de corps ou de grade se traduise automatiquement par une augmentation significative de rémunération : l'amplitude des catégories hiérarchiques doit permettre de rompre avec les logiques de tassements que la grille indiciaire a connues.

Primes et indemnités

Les gouvernements successifs, jusqu'à ce jour, n'ont eu de cesse de vouloir individualiser la rémunération des fonctionnaires. Instauré sous Hollande, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) que veut aggraver Macron, vise à développer une part individualisée dépendant des fonctions exercées par l'agent, de l'appréciation de son expérience professionnelle, pouvant également rémunérer son « engagement professionnel ». Il remet en cause le droit à mutation et encourage la généralisation des recrutements sur profils. Il ne tient plus compte du grade dans la progression de l'indemnitaire.

Nos axes revendicatifs :

- non à l'arbitraire, non à l'individualisation des rémunérations, non à la casse des solidarités au sein des collectifs de travail
- non à la mise en place d'indemnités de départ de la fonction publique (indemnité de restructuration de services, indemnité de mobilité…) comme mesures d'accompagnement d'un plan social de suppression d'emplois
- égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires et de l'unicité de la grille des rémunérations

Nos revendications :

- retrait du RIFSEEP et intégration dans le traitement
- alignement sur le taux le plus favorable et une égalité de versement des indemnités
- revalorisation des primes et indemnités existantes pour atteindre la parité avec les autres ministères, préalable à leur intégration immédiate dans le traitement par prise en compte dans la grille unique de rémunération
- transparence des modalités d'attribution

Retraites

Depuis la contre-réforme Balladur de 1993 du régime général du secteur privé, les remises en cause du droit à la retraite, coordonnées dans le cadre de l'Union européenne, se sont multipliées.

Les contre-réformes des retraites de 2010 et 2013 ont dégradé les conditions de départ en retraite des salariés du privé et des agents publics. Depuis 2017, l'âge minimum pour partir en retraite est de 62 ans. L'âge d'annulation de la décote a été porté à 67 ans. Le nombre d'annuités nécessaire pour une retraite à taux plein a été porté à 43 pour les collègues nés à partir de 1973.

Le rôle de la décote et de la surcote vont dans le même sens : inciter les travailleurs à cotiser plus longtemps et diminuer le montant des pensions à verser. Ces effets se font sentir avec un recul de l'âge de départ en retraite dans la fonction publique. La décote paupérise l'ensemble des retraités et plus particulièrement les femmes dont les carrières ont été interrompues, incitant ainsi à la retraite par capitalisation.
La crise financière de 2007-2008 a montré la nécessité de conserver un système fondé sur la répartition et la solidarité intergénérationnelle.

Le gouvernement actuel projette de remettre en cause le Code des Pensions civiles en argumentant que « chaque euro cotisé » doit avoir la même valeur quel que soit son régime. Or, pour les fonctionnaires, la retraite est construite comme la continuation de carrière. Ce principe doit être défendu car il est un pilier structurant de la fonction publique de carrière.

Le SNASUB-FSU reste vigilant pour empêcher tout recul sur les droits à pension et retraite des salariés. Le maintien "forcé" au travail des personnels au-delà de 60 ans aggrave fortement le chômage des jeunes.

Le SNASUB-FSU revendique :

- le maintien exclusif du système de retraite par répartition et du financement des retraites des fonctionnaires sur la base des pensions civiles ;
- le droit à une retraite à taux plein dès 60 ans ;
- le retour à 37,5 annuités avec le maintien inconditionnel d'un minimum de 75 % du salaire brut sur la base de l'indice acquis dans les six derniers mois de la carrière ;
- la disparition du système de la décote ;
- le retour des avantages familiaux pour les femmes fonctionnaires (1 annuité par enfant), l'extension à l'ensemble des femmes salariées ;
- le rétablissement de la solidarité entre actifs et retraités par indexation des retraites sur les salaires ;
- le maintien des dispositions du code des pensions qui permettent d'étendre aux retraités le bénéfice des revalorisations de carrière obtenues par les actifs ;
- le maintien des droits à réversion ;
- le rétablissement et la pérennisation du congé de fin d'activité et de la cessation progressive d'activité ;
- la défense de la protection sociale complémentaire ;
- pas de pension inférieure au SMIC revalorisé ;
- la suppression de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), prélèvement de 0,3% sur les retraites mis en place depuis le 1er avril 2013 ;
- la suppression de l'augmentation de 1,7 point de la CSG pour les retraites à partir de 1300 euros, mis en place le 1er Janvier 2018
- rétablissement de la demie part supplémentaire pour les veufs(ves) ou divorcé-e-s sans condition.

Sécurité sociale

Le détournement organisé des cotisations sociales par exonérations massives des cotisations patronales crée un déficit délibéré qui induit un inacceptable budget de rigueur pour les dépenses de sécurité sociale fragilisant le système de protection sociale.
Les lois de financement de la sécurité sociale dénoncent désormais des territoires « avec trop de personnel médical ». La sécurité sociale, fondée en 1945 à l'initiative du Conseil national de la Résistance, dans une situation économique difficile, a pourtant joué un rôle décisif dans l'amélioration de la santé des travailleurs et de toute la population.

Les plans de « maîtrise des dépenses de santé » décident la fermeture des hôpitaux, maternités, centres de soins mutualistes au nom de la libre concurrence chère à l'Union européenne. Le déremboursement reporte sur les mutuelles des frais initialement pris en charge par la sécurité sociale et favorise le recours aux assurances privées. Il frappe déjà très largement les salariés qui réduisent leur accès aux soins (dentaires, d'optique…)

La suppression des cotisations sociales au profit de la seule CSG tend à renforcer la reprise en main de la gouvernance de la Sécurité sociale par le gouvernement et le parlement, à l'origine tripartite (salariés, patronat, Etat).

Le SNASUB-FSU revendique :

- une prise en charge à 100 % des soins pour tous par la sécurité sociale ;
- l'abrogation de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ainsi que le retrait de toute fiscalisation de la sécurité Sociale ;
- la mise à contribution des revenus financiers et des profits des entreprises à la même hauteur que les cotisations des salariés ; il faut que les cotisations patronales soient intégralement payées !
- une gestion démocratique des caisses de sécurité sociale avec élection des représentants des salariés ;
- l'abrogation des textes réglementaires réduisant le niveau de remboursement des médicaments ;
- le rejet de tout projet visant à réduire le niveau de protection sociale et favorisant le recours aux organismes privés ;
- la suppression du parcours de santé obligatoire avec désignation obligatoire du médecin traitant ;
- l'interdiction des dépassements d'honoraires.

Action sociale

En promouvant la prestation collective, l'action sociale doit permettre aux personnels d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions et être un élément d'attractivité de nos carrières en contribuant au mieux-être du fonctionnaire dans son travail et dans sa vie privée.

Pourtant, les crédits d'action sociale, qui vont jusqu'à 2,26 % pour les ministères économiques et sociaux, représentent seulement 0,69 % de la masse salariale au MEN.

Les prestations dont bénéficient les personnels de notre champ de syndicalisation relèvent en grande partie des prestations interministérielles.
Le CESU (Chèque emploi service universel) remplace la prestation pour la garde de jeunes enfants. Le choix d'un prestataire marchand et non d'un prestataire de l'économie sociale est très contestable.
L'action syndicale a permis des avancées (élargissement du droit aux chèques vacances, montant du CESU).
La reconnaissance des droits des travailleurs handicapés est un combat, tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. Le SNASUB-FSU se réjouit que le handicap soit désormais reconnu comme une priorité légale pour le droit à mobilité. Qu'il s'agisse d'une titularisation difficile, de problèmes d'aménagement du poste de travail ou d'insertion, les collègues peuvent compter sur son soutien actif. Sont en jeu la reconnaissance du droit à la différence et à la compensation du handicap.
Le SNASUB-FSU se prononce contre la gestion des crédits d'action sociale par établissement. Elle doit continuer à être financée par l'État et gérée de manière centralisée dans les services académiques.

Le SNASUB-FSU revendique les moyens budgétaires nécessaires pour une action sociale à la hauteur des besoins et qui soit un droit effectif pour tous (actifs et retraités, titulaires et non titulaires) répondant aux principes d'égalité et d'équité.

Pour le SNASUB-FSU, les revendications collectives demeurent une priorité parce qu'elles garantissent l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires. Le SNASUB-FSU s'oppose donc à la stratégie de GRH prônée par le ministère qui favorise l'action sociale individuelle au détriment du collectif.

Il convient donc :

- de favoriser la restauration collective ;
- d'impulser un élan prioritaire pour le logement social ;
- d'élargir les conditions d'attribution de l'ensemble des prestations ;
- d'augmenter les plafonds d'attribution et le montant des aides ;
- d'élargir à l'ensemble des agents les possibilités d'accès aux loisirs et à la culture : délivrance d'un "Pass éducation" pour tous les personnels ;
- de développer une action sociale en faveur des personnels retraités (prestation dépendance) ;
- de créer un véritable accompagnement à la prise de poste et l'aménagement des postes de travail pour les personnels handicapés.

Partie 2 - Défendre la fonction publique de carrière, ses statuts général et particuliers, au service de l'intérêt général

La fonction publique de carrière et le statut général frontalement menacés

En France, la fonction publique assume une large partie du service public. C'est une des caractéristiques du service public « à la française » qui a été construit au fil du temps comme une dynamique économique et sociale structurante du modèle social. Cela a longtemps signifié que plus la richesse produite croissait, plus le service public s'étendait et plus ses moyens étaient renforcés. Les services publics et la fonction publique sont donc en France un puissant vecteur de la répartition de la richesse produite en garantissant à toutes et tous un accès aux droits (éducation, santé, culture, etc, etc…) croissant.
Une telle conception est évidemment à l'inverse de ce que promeuvent les promoteurs du libéralisme qui cherche à accroître leurs profits par leur refus à contribuer à son financement d'une part, et par la recherche de marchandisation et de privatisation des services publics eux-mêmes d'autre part.

La promotion d'intérêts privés ou particuliers, au détriment de l'intérêt général, est au cœur du projet gouvernemental appelé « Action publique 2022 ». En promettant de diminuer la part de dépenses publiques du PIB de 54,7% à 51,1%, le gouvernement entend limiter la redistribution des richesses qu'assurent les services publics et la fonction publique. Des missions seront donc abandonnées ou livrées au privé. Et les moyens de la fonction publique vont baisser au détriment de la situation faite à ses personnels : nouvelles dégradations des carrières, affaiblissement des garanties statutaires, individualisation des rémunérations, suppressions de postes, recours à la précarité contre l'emploi titulaire sont autant de mauvais coups d'ores et déjà annoncés.

Les garanties statutaires sont déjà bafouées par la mise en œuvre de logiques managériales inspirées par les conceptions d'individualisation et de mise en concurrence des personnels. Des risques de démultiplication de ces logiques sont inscrits dans la situation.

Le gouvernement annonce un recours massifié au recrutement non-titulaire en lieu et place de recrutement de fonctionnaires. En clair, il s'agit d'organiser la concurrence entre les types d'emplois publics. Cela a pour conséquence immédiate de réduire les emplois ouverts à la mobilité volontaire puisque ceux-ci sont en concurrence avec le recours au contrat. De plus, dans le contexte d'austérité budgétaire aggravée par les choix gouvernementaux qui président à l'élaboration de la loi de Finances de l'actuel quinquennat (baisse des recettes par une fiscalité moindre pour les plus riches), c'est une manière de payer moins ces personnels contractuels puisque leur rémunération n'est pas par définition assise sur un déroulement de carrière selon l'ancienneté et encadrée par une réglementation s'appliquant à tous. Et, bien sûr, il sera possible de les licencier.

Le SNASUB-FSU, attaché au principe d'égalité de traitement des agents publics, refusera toute mesure lui portant atteinte. Des propositions sont toujours mises en discussion visant à faciliter le redéploiement d'agents publics, après des suppressions massives d'emplois, afin de tenter de pallier les dégradations provoquées par ces politiques inspirées par l'austérité. Pour le SNASUB-FSU, ces orientations sont à combattre car le service public et la fonction publique ont besoin de personnels formés, aux conditions d'emploi et de travail stables, permettant de véritables déroulements de carrières et fondées sur des mobilités choisies.

La suppression de centaines de corps n'a pas eu seulement pour objectif d'améliorer la cohérence de la Fonction publique mais aussi d'instaurer la polyvalence et la mutualisation interministérielle (cf. CIGEM, corps interministériel à gestion ministérielle) dans le but de permettre des suppressions d'emplois.
Des modalités de recrutement et d'affectation pourraient être profondément modifiées si certaines approches managériales devaient être appliquées. Attaché au principe du recrutement par concours, le SNASUB-FSU défendra celui-ci et se battra contre toute remise en cause. La nomination doit respecter le rang de classement établi par la délibération des jurys.
En attaquant le statut, c'est en réalité le service public qui est attaqué : la pérennité de l'emploi des fonctionnaires (par la séparation du grade et de l'emploi) correspond à la pérennité du service public ; l'égalité dans leur recrutement et dans leur déroulé de carrière, loin de tout clientélisme, est à l'image de l'égalité de traitement des usagers.
Le SNASUB-FSU se bat pour faire reculer le gouvernement et gagner l'abandon du programme « Action publique 2022 ».

Le SNASUB-FSU défend ses principes revendicatifs :

Nous refusons et combattons toutes les politiques de régression qui n'ont comme seul objectif de remettre fondamentalement en cause les garanties statutaires, les droits et les obligations du statut général des fonctionnaires.
Nous défendons l'équilibre entre droits et obligations du statut général des fonctionnaires.

Ceci implique d'en finir avec un management au service des politiques libérales de remise en cause de la fonction publique et de ses missions !

Le SNASUB-FSU revendique :

- la reconnaissance de l'ensemble des qualifications des personnels ;
- le maintien du principe du recrutement par concours sur la base de diplômes nationaux ;
- la possibilité d'un réel déroulement de carrière pour tous à l'intérieur d'un corps sans barrage de grade, sur la base d'un barème chiffré rejetant toute référence à de pseudo-critère de mérite qui n'ont d'autre objectif que de subordonner davantage les personnels au lieu de reconnaître leur engagement professionnel ;

Défendre le statut général et les statuts particuliers

Le principe fondamental d'égalité de traitement des fonctionnaires répond à celui, tout aussi fondateur, d'égalité de traitement des usagers, l'ensemble tissant un lien social indéfectible entre l'État et le citoyen.
Ainsi, le statut général encadre les droits et obligations de tous les fonctionnaires tout en protégeant l'usager.

Les statuts particuliers, en définissant les corps statutaires, permettent de décliner le statut général selon la variété des missions confiées aux fonctionnaires. Ils permettent d'organiser d'une part, les recrutements aux niveaux de qualification et éventuellement de spécialité requis, d'autre part la carrière des agents.

L'apparition de besoins nouveaux peut justifier des évolutions, voire la création de corps nouveaux.

Le recrutement sans concours au pied de la grille indiciaire, issu du décret Sapin de résorption de la précarité, ouvre la porte à tous les clientélismes. Le concours est le seul garant de l'égalité de traitement entre les candidats.

Le SNASUB-FSU défend ses principes revendicatifs :

- Reconnaissance d'équivalence de diplôme à partir de la formation continue et des fonctions exercées sous réserve que cette validation soit faite par des enseignants et des professionnels du service public non liés hiérarchiquement aux postulants ;

- répartition pour la filière ITRF, des possibilités de promotion par branches d'activité professionnelle ;

Maintien de normes nationales en matière de concours et refus de toute forme de recrutement local laissé à l'initiative des chefs de service, d'établissement ou des présidents d'université ;

Pour un recrutement sans concours strictement limité à accès social à la fonction publique et soumis au contrôle et à l'avis préalable des instances de représentation des personnels.

La mobilité : le choix des personnels d'abord !

Par l'exercice de leur droit à la mobilité, les personnels contribuent directement au développement et à l'enrichissement des dynamiques collectives qui font la force de la fonction publique de carrière.

Le droit à la mobilité est remis en cause par le profilage des postes
L'augmentation du nombre de postes profilés concerne toutes les catégories et l'utilisation de la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) se substituent à la procédure classique de mutation au barème, privilégiant les « compétences individuelles » par rapport à la reconnaissance collective des qualifications, ce dispositif permet aux présidents d'université, chefs d'établissement et de service de choisir leurs personnels en dehors de tout contrôle paritaire. Il aboutit à une mise en concurrence dommageable des personnels entre eux.

Pour la filière ITRF dans laquelle il n'y a pas de mouvement national structuré, des collègues sont contraints de repasser des concours qu'ils ont déjà passé et réussi pour obtenir, par exemple, un rapprochement de conjoint. Là où il n'y a pas de barème, en l'absence de toute règle de priorité, les candidat-e-s doivent aller se « vendre » auprès de l'établissement d'arrivée.
Il est également remis en cause par la gestion des « droits d'entrée » du ministère de la Culture qui, en bloquant l'arrivée d'agents de l'Enseignement supérieur dans les bibliothèques de la Culture remet en cause l'interministérialité des corps de la filière bibliothèque.

Le SNASUB-FSU défend les principes revendicatifs suivants :

- Organisation pour l'ensemble des filières de mouvements de mutation, au niveau national et/ou déconcentré, fondés sur des tableaux annuels de mutation, appuyés sur des barèmes ;
- Fin des recrutements sur profil.
- Mise au mouvement de tous les postes vacants existant ou nouvellement créés ou libérés par les mutations réalisées.
- Fin de la gestion malthusienne des accès aux établissements de la Culture pour les corps interministériels.

Immédiatement, le SNASUB-FSU veut gagner :

- Pour les ITRF, création d'un mouvement national pour l'ensemble de la filière ;
- Pour l'AENES, (Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur), organisation au niveau national et examen en CAPN du mouvement interacadémique des adjoints administratifs.

La formation des personnels, gagner l'effectivité des droits.

L'éducation tout au long de la vie est fondée sur un ensemble de droits à l'éducation et à la formation initiale, à la qualification et à sa reconnaissance, à la formation permanente sur le temps de travail et à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ces droits individuels doivent être garantis par la loi.

Le SNASUB-FSU refuse que la mise en place du compte personnel de formation soit un outil de dilution du droit, ni d'individualisation de l'acquisition de celui-ci qui aboutirait à ce que certains auraient droit et d'autres non. Les personnels doivent pouvoir décider de leur formation en tant qu'elle relève de leurs choix. L'administration doit assurer sur ses propres budgets celle qui relève de l'adaptation à l'évolution des missions, ou de la promotion des personnels.

Le SNASUB-FSU défend ces axes revendicatifs :

Formation initiale- Avant la prise de fonction, mise en place d'une formation post-recrutement (d'un mois minimum) ;
- Pendant la période de stage, création d'un tutorat pour aider l'agent dans sa prise de poste.

Formation continue
Chaque fonctionnaire doit avoir accès tout au long de sa carrière sans aucune perte de salaire à :
- des formations pour préparer concours et examens professionnels ;
- des formations pour maintenir le niveau de compétence collective des services en fonction des évolutions réglementaires et techniques ;
- des formations personnelles, à travers le congé formation ;
- une formation de reconversion, s'il souhaite changer d'orientation professionnelle.

Cela implique :
- la mise en place de véritables plans de formation avec des budgets adaptés,
- le remplacement des agents en formation,
- des frais de mission…

Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Obtenir la validation de son expérience professionnelle doit être gratuit.

Reconnaissance des qualifications acquises par les personnels par la formation ou par la pratique professionnelle

---

La reconnaissance collective des qualifications et le droit à la carrière

Le management actuel prétend substituer les notions de « performance individuelle » à celle d'efficacité collective, et de « compétence » à celle de qualification.

Les compétences relèvent de l'individu, les qualifications sont définies par des niveaux de diplômes nationaux et ouvrent droit à des niveaux de rémunération égaux pour tous.

La notion de compétences sert aux employeurs à sous-rémunérer les salariés en diluant les repères collectifs, à mettre en concurrence les agents entre eux pour la part indemnitaire et la progression de carrière.

Le SNASUB-FSU défend ces principes revendicatifs :

- Reconstruction globale de la grille indiciaire offrant des déroulements de carrières plus attractifs et revalorisés ;
Requalification massive des emplois de C en B et de B en A ;

- Arrêt de la politique de déqualification des emplois ;

- Création de corps cylindriques pour permettre à chaque fonctionnaire d'accéder au dernier échelon de son corps sans barrage ni contingentement, et dans l'immédiat, augmentation des possibilités d'accès au grade supérieur.

- Suppression de l'entretien professionnel comme instrument de gestion des carrières.

Catégorie A

L'adhésion au CIGEM (corps interministériel à gestion ministérielle) des attachés d'administration de l'État de la catégorie A de la filière administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur consécutive à la publication du décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 a ouvert une nouvelle situation revendicative qui donne raison à notre opposition à celle-ci.
L'interministérialité du corps des AAE, percute les modes de gestion des carrières (mobilités au fil de l'eau indépendamment des nécessités d'organisation des services et des établissements et affaiblissement des tableaux annuels de mutation, individualisation accrue des montants indemnitaires sans aucune comparabilité) … Au final, ce sont des déroulements de carrières aux principes déstructurés et des mobilités si peu organisées qu'elles sont empêchées à certains personnels et les services potentiellement mis en difficulté.
En outre, donner des responsabilités supplémentaires aux uns sans formation spécifique et sans réelle revalorisation, ne laisser comme perspective aux autres que l'accès fonctionnel possible à un grade à l'effectif fermé (GRAF), participe d'une même volonté : faire fonctionner l'administration à moindre coût avec des personnels plus malléables.
Parce qu'il reconnaît les spécificités des missions et des métiers, le SNASUB-FSU réaffirme, pour l'AENES, son attachement à la création d'un corps d'encadrement supérieur ayant vocation à occuper des postes de haut niveau de responsabilité.

Catégorie A (suite)

Pour l'ITRF, il faut réelle reconnaissance des qualifications mises en œuvre par les assistants-ingénieurs par leur intégration dans un corps relevant de la A-type.

Pour les bibliothèques, la création d'un corps unique d'encadrement scientifique en A, correspondant au mode d'organisation et de fonctionnement de cette filière reste à l'ordre du jour. L'alignement de la carrière du corps des bibliothécaire.

Immédiatement, le SNASUB-FSU revendique :

La transformation de la hors-classe des attachés en grade ordinaire

Le décontingentement de l'échelon spécial de la hors-classe

Des ratios promus/promouvables qui permettent un déroulement sans barrage de la carrière

Des tableaux d'avancements qui soient établis selon des critères clairs et comparables

Le SNASUB-FSU construit sa stratégie revendicative pour gagner :

Pour l'administration (AENES) :

- création d'un corps d'encadrement supérieur à la carrière sans barrage de grade, reconnu et revalorisé sur la base de la grille la plus favorable, offrant des débouchés pour les corps des catégories A-type, recrutement par concours au niveau I.
- création d'un corps de A type à la carrière sans barrage de grade, formé, reconnu et revalorisé sur la base de la grille la plus favorable, recrutement par concours au niveau licence (niveau II).
- amélioration des possibilités d'accès à ces corps.

Pour les ITRF :

Intégration des assistants ingénieurs dans le corps des ingénieurs d'études

Décontingentement de l'échelon spécial de la Hors-Classe des ingénieurs de recherche par sa transformation en échelon ordinaire.

Pour les bibliothèques : création d'un corps unique d'encadrement scientifique à trois grades en catégorie A, formé, reconnu et revalorisé sur la base de la grille la plus favorable, regroupant bibliothécaires, conservateurs et conservateurs généraux pour offrir à l'ensemble de ces agents de réelles possibilités de carrière.

Catégorie B

La mise en œuvre du nouvel espace statutaire à partir de 2009 et ses nouveaux indices « revalorisés » n'ont jamais réussi à sortir durablement le pied de la grille de rémunération en catégorie B des eaux du SMIC.

La revalorisation des grilles prévues par PPCR a produit, pour les mêmes raisons budgétaires, une revalorisation coincée entre celle de la catégorie C et celle plus conséquente de la catégorie A.

Ce qui explique que les rémunérations des presque 180 000 agents de catégorie B de l'Etat - dont le recrutement est installé au niveau bac et dont les missions peuvent relever de missions d'encadrement – sont aussi basses et les hausses indiciaires aussi modestes.

Avec des possibilités de promotions (de grade et de corps) en nombre très insuffisant, la carrière relève du parcours du combattant et ne permet pas une réelle reconnaissance, régulière et significative, de l'investissement professionnel des personnels compte tenu des missions confiées.

Le SNASUB-FSU défend ce corpus revendicatif :

- Dans le cadre d'une véritable refonte de la grille, il faut une réelle revalorisation des salaires de la catégorie B ;
- Pour une amplitude indiciaire significative : cela implique de relever significativement le sommet indiciaire de la grille ;
- Pour des possibilités d'avancement de qui respecte notre droit à une véritable carrière ;
- Maintien des postes d'encadrement et des postes à responsabilité en catégorie A ;
- Requalification massive des postes d'encadrement en catégorie A pour offrir aux personnels de catégorie B de larges possibilités de promotion interne ;

Catégorie C

Les personnels de catégorie C sont aujourd'hui les plus nombreux dans nos secteurs, preuve que l'Etat-employeur n'a pas grande considération pour les qualifications réellement mises en œuvre par ses agents. La revalorisation PPCR, prise dans son ensemble, aura permis de mettre pour l'instant la grille hors d'eau du SMIC. La suppression d'un grade permettra de fluidifier un peu la carrière et de réduire son déroulement. Mais l'essentiel reste marqué par une grande insuffisance de rémunération et de reconnaissance.

L'insuffisance des possibilités offertes aux tableaux d'avancement laisse peu d'espoir aux agents de parvenir en fin de carrière, au sommet du dernier grade, malgré la suppression d'un grade en catégorie C, obtenue dans la cadre du protocole PPCR. Quant aux possibilités d'accès en catégorie B, elles demeurent si minimes

Le SNASUB-FSU défend ces revendications :

- Création de corps de catégorie C à un seul grade, permettant notamment l'accès à la fonction publique sans condition de diplôme, avec une grille indiciaire aux échelons revalorisés, par la fusion des deuxième et troisième grades (grade accessible par concours et grade d'avancement).
L'actuel premier grade (grade de recrutement sans-concours) doit être limité strictement au recrutement à caractère social. Sa durée doit être raccourcie pour permettre un déroulement de carrière par la promotion dans la carrière de la catégorie C, et assorti d'une formation professionnelle (sur le temps de travail) permettant de répondre aux nécessités de ce recrutement à caractère social.

- Plan massif de requalification des emplois (par la transformation des emplois de catégorie C en B, à emploi constant) et reclassement des personnels concernés, permettant de mettre fin à l'écart existant entre les missions assurées et les emplois occupés.

Uniformisation et renforcement des garanties collectives

Réunion des personnels des filières de l'AENES et de l'ITRF derrière un statut commun, intégrant le meilleur des garanties statutaires existantes en matière de gestion des carrières, de recrutement et de mutation, … Ce statut regrouperait l'ensemble des collègues travaillant dans les collèges, les lycées, les services académiques et ministériels, les établissements d'enseignement supérieur, dans le respect des qualifications et des différentes cultures professionnelles.

Précarité : pour un véritable plan de titularisation !

Contexte

A l'heure actuelle, 14 % des personnels du second degré sont agents non titulaires dans le second degré, les 9/10 étant en CDD. Notons que les bilans sociaux du ministère de l'éducation nationale ignorent dans les statistiques les milliers d'agents recrutés en GRETA, CFA et dans les GIP-FCIP. Dans l'enseignement supérieur, près de 40 % des personnels BIATSS soit environ 38 000 personnes sont sous contrat.

L'évolution du statut de la fonction publique depuis 2012 tend à aligner les conditions de travail des agents non titulaires sur celles des fonctionnaires, sauf… en matière statutaire ! Les CDI se développent sans qu'ils puissent être évidemment assimilés à l'équivalent d'une situation de fonctionnaire. Malgré la loi Sauvadet, le nombre de précaires n'a pas diminué de façon significative. La notion de « contractuel » prend le pas sur celle d'« agent non titulaire de l'Etat ». Le premier terme fait référence à la relation contractuelle entre l'employé et l'administration-employeur et estompe la relation à l'Etat. Le second terme fait référence au statut de fonctionnaire comme la modalité normale de recrutement et à l'Etat comme employeur. Les annonces du gouvernement visant à faciliter le départ des fonctionnaires et, parallèlement, d'apporter de la souplesse au recrutement de « contractuels », ne peut qu'inquiéter et être combattu : tout emploi public a vocation à être occupé par un fonctionnaire !

Le SNASUB-FSU défend ces revendications :

Tout emploi est avant tout occupé par des fonctionnaires
Le recrutement de personnels précaires doit rester très exceptionnel
Aucune administration ne peut se considérer comme dérogatoire au principe général de la fonction publique
A travail égal, salaire égal

Immédiatement, le SNASUB-FSU exige :

- l'adéquation catégorie hiérarchique/rémunération/fiche de poste
- la revalorisation indiciaire au même moment que les fonctionnaires
- des contrats de 12 mois pour les contrats à l'année
- la possibilité d'une évolution salariale, cadrée nationalement, transparente pour tous
- l'accès de tous les non titulaires aux indemnités et à l'action sociale dès le premier mois
- le maintien des actuels agents non titulaires jusqu'à leur titularisation
- la possibilité d'accéder à une formation appropriée, permettant à ceux qui le souhaitent de se présenter aux concours de la fonction publique
- la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins, à tous les niveaux de qualification requis. Cela implique également la création d'emplois de titulaires remplaçants dans tous les corps.
- un plan de titularisation reposant sur les principes suivants : 1) titularisation sans concours en catégorie C de tous les auxiliaires, non titulaires, vacataires qui le souhaitent, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 2 ans d'ancienneté en équivalent temps plein ; 2) intégration par examen professionnel des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B
- l'utilisation de la totalité des crédits de remplacement pour créer des emplois de fonctionnaires titulaires, y compris pour couvrir les besoins de remplacement ;
- la création de nouveaux corps de fonctionnaires, si nécessaire

---

Représentation des personnels et paritarisme

Attaché au principe selon lequel « les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. » (loi n°83-634, article 9, alinéa 1), les élus SNASUB-FSU sont les élus de tous les personnels, syndiqués et non syndiqués, ce sont leurs représentants face à l'administration. Ils défendent individuellement tous les collègues en s'appuyant sur les revendications collectives.

Au moment où certains principes fondateurs de la fonction publique comme l'égalité de traitement sont mis à mal, où le « mérite » est compris comme subordination à la hiérarchie de

Représentation des personnels et paritarisme

proximité, où l'évaluation est promue de manière idéologique, individuelle, sans critérisation et donc difficilement mesurable et comparable, les commissaires paritaires sont le dernier rempart pour éviter aux collègues l'arbitraire et le clientélisme.

Une conception libérale et individualiste du mérite est de plus en plus utilisée par l'administration lors des opérations de gestion, pour justifier des promotions en dehors de tout barème ou pour attribuer des montants indemnitaires différenciés en dehors de tout contrôle, tend à se généraliser pour tous les personnels. Le principe des postes à profil ou des emplois fonctionnels et leur développement fausse le mouvement ou le réduisent à l'enregistrement des choix de l'administration. Cela n'est pas tolérable.

Le gouvernement envisage de porter un très mauvais coup à la représentation des personnels et au droit syndical qui la soutient, en ouvrant la voie à une réforme des comités techniques et des comités hygiène, sécurité, et conditions de travail qui viserait à limiter les capacités d'intervention de celle-ci, peut-être de les fusionner.
Concernant les CAP, il projette de réduire leur rôle à examiner ce qui serait conflictuel ou aurait un impact négatif sur les carrières. C'est inacceptable car cela constituerait un recul majeur.

Le SNASUB-FSU défend ces revendications :

- respect de l'égalité de traitement des agents entre eux.

- des critères de gestion transparents et objectifs, à chaque opération, s'appuyant sur le respect des droits statutaires : barèmes de gestion, règles de départage transparentes…

Nous refusons que les prérogatives des CAP soient réduites ou limitées et substitue à la gestion paritaire de la mobilité le recours à la BIEP (Bourse interministérielle à l'emploi public).

Nous défendons le rôle des commissaires paritaires et des représentants du personnel, pour qu'il soit réellement reconnu par les autorités de gestion.

A chaque niveau où l'administration prend des décisions, elles sont pertinentes ! Nous nous opposons à la volonté des ministres, recteurs et de certain-e-s président-es d'université de transformer ces instances de dialogue social en simples chambres d'enregistrement : le SNASUB-FSU entend faire de ces instances des lieux de débat, d'information et d'expression des revendications sans complaisance.

Pour un renforcement de la représentation du personnel, pour défendre les revendications et avoir les moyens de de contrôler et de critiquer le cas échéant les pratiques de l'administration.

Partie 3 Défendre et promouvoir le service public et la fonction publique

Les moyens existent pour financer nos revendications !
La France est la 5è puissance mondiale, elle a les moyens de satisfaire nos revendications et d'apporter un confort de vie à tous les salariés.
En juin 2017, le magazine Challenges a dévoilé le classement annuel des 500 personnes les plus riches de France. « Un nombre de milliardaires "hallucinant" cette année », estimait alors le journal. Depuis 1996, le montant total des 10 plus grandes fortunes françaises a été multiplié par 12, alors que le produit intérieur brut (PIB) en France n'a pas même doublé dans le même temps. L'évasion fiscale et l'optimisation fiscale témoignent de la volonté des plus riches de se soustraire à l'impôt et à la solidarité.

Les exonérations de cotisations sociales ne font qu'affaiblir les comptes sociaux et dégradent les conditions d'emploi et de travail. La politique du gouvernement renforce toujours plus ces choix. Le nouvel impôt remplaçant l'ISF ne rapportera que 850 millions d'euros au budget de l'Etat, contre un peu plus de 5 milliards auparavant. C'est un véritable scandale. Le budget 2018 confirme que les baisses programmées d'impôts profitent essentiellement aux riches et aux entreprises.

Les principes revendicatifs du SNASUB
- la fiscalité doit reposer sur une progressivité, basée sur les principes de justice sociale et d'égalité
- La fraude fiscale doit être mieux combattue et ce qui permet l'optimisation fiscale doit être abrogé.
- une réforme fiscale ambitieuse, permettant à l'impôt direct de financer la redistribution des richesses.

Nos revendications pour financer nos revendications :

- retour des 60-80 milliards de la fraude fiscale dans les caisses de l'Etat
- rétablissement de l'ISF : 5 milliards d'euros encaissés chaque année par l'Etat
- rétablissement des cotisations sociales exonérées et fin des aides publiques non contrôlées : 200 milliards
- L'égalité salariale femmes-hommes apporterait à terme plus de 5 milliards d'euros de recettes nettes à la Caisse nationale assurance vieillesse.

La défense des services publics, axe essentiel du combat syndical du SNASUB-FSU

Le modèle social français est construit sur des services publics nombreux et importants par leurs fonctions et leur champ. C'est un acquis, notamment de la Libération, où la France s'est donné les moyens d'assurer la reconstruction économique du pays tout en assurant en même temps le progrès social.
Nous sommes aujourd'hui confrontés à une entreprise de démantèlement de ces acquis. Pour les libéraux, il s'agit de faire sauter tous les obstacles aux initiatives du marché et de la privatisation et réduire les dépenses publiques pour garantir la progression la plus forte possible des profits, notamment financiers. Le gouvernement actuel arbore une volonté des plus agressives de réformer l'Etat et les collectivités territoriales, c'est-à-dire de réduire le périmètre de leurs missions et le nombre de leurs agents.

Parce qu'il est attaché à l'égalité, à la justice sociale et à l'intérêt général, le SNASUB -FSU revendique au contraire des services publics aux champs d'intervention plus larges et aux missions renforcées, assumés par la Fonction publique

---

Défendre les services publics contre la marchandisation et la privatisation

Par ses principes (continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement…), le service public fait une large place à la redistribution sociale et territoriale.
C'est pour cette raison que les financiers voient la santé et l'éducation notamment sont des sources encore insuffisamment exploitées de profits.
C'est pourquoi les gouvernements libéraux s'appliquent autant à limiter le champ couvert par le service public, à privatiser tout ce qui peut l'être, et que de réelles menaces pèsent sur l'ensemble des missions et activités de services publics.
L'application des règles du marché comme principe de base fragilise pourtant la qualité des services rendus (proximité, réactivité, gratuité…) et compromet gravement l'égalité d'accès des citoyens sur un territoire donné. Elle est un passage vers la privatisation pure et simple.
Les réductions budgétaires récurrentes, au prétexte de dette ou déficit publics, sont un instrument du démantèlement des services publics. Et l'éclatement des compétences, notamment dans le cadre des transferts à des collectivités sans les moyens associés, sont souvent le premier pas vers davantage de privatisation des services publics par les pratiques d'externalisation induites.

Le SNASUB-FSU défend un service public en régie directe :
Contre toute marchandisation ou privatisation, il s'oppose :
Aux logiques d'externalisation
Aux recours aux délégations de services publics
Aux partenariats publics-privés ; la loi qui les instaurent doit être abrogée.
Les missions externalisées des secteurs administratifs doivent être réintégrées dans le service public.

Un plan social dans la Fonction Publique pour casser les services publics

La politique du gouvernement au travers d'Action publique 2022 est de parvenir à supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires, dont 50 000 dans la Fonction publique de l'Etat. Après les 160 000 suppressions intervenues entre 2007 et 2012, dont près de 80 000 dans l'Education nationale (8.000 suppressions environ dans nos secteurs), cette politique promet de mettre gravement en difficulté nos services et établissements.
Pour ce faire, le gouvernement annonce le recours massifié au contrat (précarisation de l'emploi), un plan de départ volontaire pour les fonctionnaires... Toute recette ordinairement utilisée dans les plans sociaux du privé.

La perspective du programme « Action publique 2022 » rappelle celle de la RGPP : il s'agit de réduire le périmètre du service public et d'intervention de l'Etat, en externalisant ou privatisant les missions, en réduisant l'accès à certains services publics pour laisser s'imposer des logiques de service minimum.

Pour le SNASUB-FSU, « moderniser » veut dire renforcer les missions du service public, sa gratuité, sa continuité, son accès pour l'usager, et de le faire assumer par des personnels titulaires dont les statuts sont une garantie pour les usagers.

Nous combattons, comme nous l'avons toujours fait, toutes les politiques visant à soumettre l'organisation de la fonction publique à l'austérité budgétaire, à réduire le périmètre des missions de service public à soumettre les agents à des intérêts particuliers ou à des clientélismes.
Nous exigeons l'arrêt des suppressions de postes dans la Fonction publique.

Nous revendiquons qu'un bilan soit mené de l'ensemble des missions abandonnées et que des services démantelés puissent être reconstruits dès lors qu'ils correspondent à de réels besoins.
La politique de l'emploi public doit correspondre quantitativement et qualitativement aux besoins collectifs. Une politique ambitieuse de recrutement et de formation est indispensable pour donner au service public les moyens de répondre aux besoins sociaux.

Promouvoir le rôle de l'État

Il faut mettre un terme à la politique de repli de l'État sur ses fonctions régaliennes ou d'orientation stratégique. La politique de décentralisation et de déconcentration censée rapprocher l'État du citoyen aboutit à un accroissement des inégalités.
La réforme territoriale et l'adoption de la nouvelle carte des régions, au motif d'économies sur fond d'austérité, aboutir à des services écartelés, éloignés des citoyens.

.../...

Promouvoir le rôle de l'État (suite)

Dans ce contexte, la vigilance s'impose ! D'autant plus que la réduction du nombre de régions, la métropolisation et l'ensemble des bouleversements territoriaux intervenus font peser une menace permanente sur l'organisation déconcentrée de notre ministère. Pour le SNASUB-FSU, les missions assumées dans les services académiques aux niveaux départementaux et rectoraux, les emplois qui y sont affectés, la proximité du service public doivent être maintenus, et même renforcés.

La structure institutionnelle héritée de la Révolution française (commune, département, État) est remise en cause par une nouvelle structuration (métropoles, communautés de communes, Régions, Europe) affaiblissant le rôle politique de l'État et subordonnant souvent la mise en œuvre des politiques publiques à des conceptions locales sous la pression d'intérêts privés.

Pour le SNASUB-FSU, il faut restaurer les missions de l'État :

- l'État doit redevenir le garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire ;

Le SNASUB-FSU n'accepte pas de nouvelles réorganisations au détriment de la qualité du service public et des conditions d'emploi et de travail des personnels qui l'assurent au quotidien. Il s'oppose aux fusions d'académies.

Les 8 000 suppressions de postes administratifs entre 2004 et 2012 pèsent encore très lourd sur le quotidien des services, des établissements et celui de nos collègues. Les quelques 550 recréations entre 2013 et 2017 font figure de peau de chagrin quant à la réalité des besoins en emplois administratifs et dans les laboratoires des EPLE.

Services déconcentrés, établissements locaux d'enseignement (EPLE) et grands établissements

Dans les services et les EPLE, les suppressions de postes administratifs et techniques ont illustré largement la remise en cause des missions des rectorats, des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), établissements scolaires et grands établissements publics nationaux. Partout, des réformes de structure sont engagées pour permettre ces suppressions : mutualisations, regroupements, fusions d'établissements… avec des conséquences toujours néfastes pour les services rendus aux usagers : moins de proximité, de réactivité…

Les réformes du bac et du lycée projetées par le gouvernement risquent d'avoir des conséquences sur l'organisation des établissements, de la scolarité des élèves et de l'organisation des examens.

LE SNASUB-FSU revendique :

- Non aux suppressions d'emplois.
- rétablissement des postes supprimés et créations à hauteur des besoins dans toutes nos filières.

Une organisation des services répondant aux nécessités de disponibilité et de proximité :

Refus des mutualisations de services au motif « d'économies d'échelles » ;
Retour à des agences comptables à taille humaine
Renforcement des secrétariats d'EPLE
Contre toutes les fusions d'académie.

Enseignement supérieur et Recherche

Les lois LRU puis "Fioraso" ont modifié le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur, généralisant leur mise en concurrence. Les nouvelles « responsabilités » se sont opérées sans créations d'emplois statutaires pour les accompagner et ont creusé les déficits des établissements. Les moyens répartis de manière opaque (système SYMPA) ne répondent pas aux besoins réels. Le transfert de la masse salariale aux établissements et l'absence de prise en charge du glissement vieillesse technicité ont abouti au « gel » de milliers de postes et au non renouvellement de très nombreux contractuels dans les établissements en difficultés financières.

L'accélération de la course aux financements Idex force au regroupement des universités dans des COMUE (communautés d'université et d'établissements) ou à des fusions qui éloignent les personnels et les étudiant-es des décisions concernant leur fonctionnement. La part des extérieurs (collectivités territoriales, entreprises...) et des directions dans les conseils d'administration des COMUE a été augmentée en comparaison de celles des CA des établissements eux-mêmes. Et certains établissements fusionnés s'affranchissent même du statut des universités (EPCSCP) pour prendre celui de « grand établissement », ignorant encore plus l'avis des personnels.

Les politiques dites d'« excellence » reviennent à ne reconnaître la recherche que sous son angle utilitariste et mercantile, et la fige dans son état actuel sans rendre possible des développements futurs. La mise en place de structures de « gouvernance » en dehors des universités (COMUEs, fondations, Idex...) met à bas le principe d'une organisation identique des universités sur tout le territoire.

La loi « orientation et réussite étudiante » (ORE) adoptée en procédure accélérée au début 2018 vient parachever la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur. La plateforme « Parcoursup » redéfinit les conditions d'entrée à l'université des bachelier.e.s, instaurant la sélection par les formations. Sa mise en œuvre précipitée, sans évaluation de sa faisabilité, dégrade encore les conditions de travail des collègues dans les scolarités. Articulée aux projets gouvernementaux sur le bac et le lycée, elle risque d'aboutir à une hiérarchisation accrue des universités et des lycées. Loin d'être de simples réformes techniques de « rationalisation » des flux scolaires , la sélection à l'université et le lycée modulaire représentent un choix de société à combattre où la sélection sociale et les inégalités vont considérablement s'aggraver.

Motion revendicative

Le SNASUB-FSU revendique :

- le retrait de la loi « ORE » et de la plate forme « parcoursup » et l'attribution des moyens pour accueillir tou.te.s les bachelier.e.s ;
- l'abrogation des lois LRU et Recherche et de la loi Fioraso ;
- l'arrêt des fusions d'établissements ;
- la fin de la politique « bidulex » (Idex, Labex, Equipex,...) et maîtrise de la politique scientifique par les établissements et l'octroi des financements correspondants et récurrents.
- Le retour à une gestion ministérielle de la masse salariale et l'abandon des responsabilités et compétences élargies,
- des créations d'emplois statutaires pour répondre aux besoins et en finir avec la précarité qui touche massivement l'ESR ;
- le dégel de tous les postes et l'affectation de personnels titulaires ;
- le maintien de la filière AENES dans l'Enseignement supérieur.

Bibliothèques

Analyse

Depuis 2009, l'État n'a cessé de réduire les moyens humains et financiers, alloués aux bibliothèques universitaires et aux établissements de lecture publique.

Pourtant il les incite régulièrement à « ouvrir plus » et à offrir de nouveaux services.
Augmenter l'amplitude d'ouverture d'un service public est légitime, si cela répond à un réel besoin social des usagers. Mais « ouvrir plus », en maintenant intégralement la qualité du service offert, sans que cela se fasse aux dépens des conditions de travail des personnels, exige plus de moyens budgétaires, humains et organisationnels.

La révolution numérique a profondément transformé l'accès à l'information et à la documentation. Mais cela ne doit pas aboutir à la création de Learning centers déshumanisés. Il faut, au contraire, intégrer le numérique à l'ensemble de l'offre documentaire de nos bibliothèques.
Il est par ailleurs indispensable que les personnels soient formés pour accompagner les usagers à la maitrise de l'outil.
Entre la documentation électronique et les collections papier, il ne peut et ne doit pas y avoir concurrence, mais complémentarité des supports et des pratiques documentaires, mais pour cela, il faut une augmentation des budgets.

Le SNASUB-FSU revendique :

Pour une réelle politique en faveur des bibliothèques, en matière de documentation, de conservation patrimoniale et de lecture publique pour garantir à tous l'accès au savoir et à la culture ;
Pour un plan pluriannuel de développement, permettant d'aligner les bibliothèques sur leurs homologues européennes les plus favorisées (budgets, personnels, espaces, services) et, notamment permettre l'acquisition de la documentation électronique, indispensable, mais très couteuse, sans assécher les budgets des autres supports.
Là où des extensions d'horaires d'ouverture se justifient, en concertation avec les personnels : ouverture avec des personnels qualifiés et pas avec des « tuteurs » ou des moniteurs étudiants ; implication de l'ensemble des équipes, des conservateurs aux magasiniers ; création des postes de titulaires nécessaires ; compensation des sujétions spéciales liées aux horaires décalés ; augmentation des budgets ; maintien intégral de l'offre documentaire, des services et de la logistique.
Remplacement de tous les agents partant en retraite et arrêt de toutes les politiques visant à supprimer des emplois ;
Maintien d'une gestion nationale et interministérielle des corps de bibliothèques par des CAPN ; création d'une direction nationale interministérielle des bibliothèques ;
Maintien dans les Bibliothèques municipales classées de personnels scientifiques d'État et transparence sur les plafonds d'emplois ministériels ;

Réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires et grands établissements nationaux

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires doit réaffirmer son rôle social auprès des étudiants. En ce sens la fonctionnarisation des personnels ouvriers que le SNASUB-FSU à contribuer à obtenir doit maintenant se faire favorablement.
Celui-ci doit permettre, notamment par notre action syndicale, de sortir des divisions qui affaiblissent les capacités d'organisation et d'intervention des personnels.
Les CROUS doivent être épargnés de la concurrence par une législation et une règlementation protectrice : pas de marchandisation de la politique sociale d'accompagnement des conditions d'études des étudiants !

Des fusions programmées dans le cadre de la réforme territoriale menacent l'ensemble des personnels du réseau (CNOUS et CROUS).
La bonne réalisation des missions nécessite un recrutement de personnels AENES et ITRF.

Le CNED et CANOPE sont, de nouveau, engagés dans des logiques de restructuration – externalisation – privatisation.
Nous refusons le démantèlement en cours de ces réseaux et les conditions faites aux personnels qui y sont affectés.

En outre, la spécificité du Musée national de l'Éducation de Rouen doit être respectée.

Le SNASUB-FSU revendique :

Il refuse toute privatisation progressive du réseau des œuvres universitaires et scolaires, notamment à travers la création annoncée de filiales de droit privé.
Le SNASUB-FSU s'oppose aussi à - refus de toute fusion de CROUS et à tout éloignement du service public de ses usagers.

Il sera vigilant quant à l'avenir du réseau.

Nous demandons un véritable plan de développement des CANOPE et des sites du CNED, avec la recréation des postes supprimés dans l'éducation, la documentation et la formation.

Infos pratiques Congrès

Où trouver les textes ?	
Rapport d'activité	**Dans Convergences 236 de février 2018**
Rapport financier	
Motion revendicative	**Dans ce Convergences 237 de mars 2018**
Textes d'orientation	**Dans ce Convergences 237 de mars 2018** - Rassembler le SNASUB-FSU pour résister et gagner ! : pp. 19-22 - Front Unique : pp. 22-25 - Émancipation : pp. 26-29
Listes de candidats à la CAN	**Dans ce Convergences 237 de mars 2018** - Rassembler le SNASUB-FSU pour résister et gagner ! : p. 19 - Front Unique : p. 23 - Émancipation : p. 27
Débats	**« Convergences » mensuels** n° 234, 235, 236

Bulletin spécial Congrès

Les secrétaires académiques vont recevoir des exemplaires supplémentaires de ce bulletin "Spécial congrès n° 2" (avec matériel de vote) afin de pouvoir en fournir aux nouveaux adhérents ou à ceux qui ne l'auraient pas reçu ou l'auraient égaré.

N'hésitez pas à les contacter.

Congrès académiques

Ils se tiennent entre le lundi 2 avril et le vendredi 27 avril.
Ne peuvent participer aux congrès académiques que les adhérents de l'académie à jour de leur cotisation annuelle.

Rappelons que :

- les propositions de modifications statutaires sont votées à main levée lors des congrès académiques par les adhérents présents.
Seules sont autorisées les procurations pour les élus du SNASUB convoqués par l'administration à des instances le jour du congrès académique (CAN du 10 mars 2009).
- l'élection de la commission administrative académique « a lieu en même temps que les votes nationaux pour le congrès » (Statuts : article 8).

Composition des délégations académiques

« Les délégations doivent si possible comprendre des représentants des divers secteurs professionnels et des diverses catégories « (Statuts - article 14).

Nombre de délégués
Le nombre de délégués est défini par le règlement intérieur (article 11) :
«1 délégué pour 20 adhérents ou tranche de 20 jusqu'à 100 adhérents,
1 délégué pour 50 adhérents ou tranche de 50 au-delà de 100 adhérents».
Ex : 28 adhérents = 2 délégués
Ex : 155 adhérents = 7 délégués
La trésorerie nationale fournira à chaque académie un état des adhésions enregistrées.
Les résultats des votes sur l'orientation seront communiqués aux secrétaires académiques à l'issue du dépouillement afin qu'ils puissent arrêter la composition définitive de leur délégation au congrès « en fonction des résultats du vote académique sur l'orientation nationale» .

Ordre du jour du congrès

Arrêté par la commission administrative nationale, il sera publié dans *Convergences* d'avril.

Commission de vérification des mandats

Elle sera constituée du trésorier national assisté de 10 camarades désignés par les académies suivantes : **Mayotte, Lyon, Limoges, Lille et Grenoble**

Au congrès national, qui aura le droit de vote ?

Seuls les délégués académiques auront le droit de vote.
Les membres de la commission administrative nationale sortante et les nouveaux élus à la CAN, non membres de leur délégation académique, n'auront que « voix consultative ».

Motion d'orientation présentée au vote des adhérent-e-s dans le cadre du 9ème congrès national du SNASUB-FSU : «Rassembler le SNASUB-FSU, pour résister et gagner !»

Liste de rassemblement soutenue par les tendances Unité et action, École émancipée, et Unité, revendications, indépendance syndicale et des camarades hors tendance.

Le modèle social français au péril d'un libéralisme conquérant

Le quinquennat de François Hollande s'est achevé par un désaveu massif de son bilan. En choisissant délibérément le carcan de l'austérité, sa politique a tourné le dos aux aspirations qui avaient fait son élection en 2012 et la défaite de Nicolas Sarkozy.

Les quelques avancées arrachées par l'action syndicale, notamment dans la fonction publique, sont restées très insuffisantes au regard des dégradations de la situation sociale : cadeaux au MEDEF du « pacte de responsabilité », remises en cause liées à la réforme territoriale, attaques contre le Code du Travail par la loi travail de 2016.

Pour les salarié.e.s des secteurs public et privé, les conséquences sont lourdes : conditions de vie dégradées, baisse du pouvoir d'achat, recul des droits sociaux, précarité, chômage.

Nos conditions de travail se sont régulièrement détériorées. Dans un contexte de réduction de moyens, le « nouveau management public » et ses logiques d'individualisation créent entre les collègues des situations d'isolement et de concurrence qui accentuent le mal-être et la souffrance.

C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron a été élu Président de la République (contre l'extrême droite au second tour). Son programme inclut des lourds reculs pour le Code du travail et la fonction publique (suppressions d'emplois, abandons de missions, remise en cause du statut) et prône l'individualisme au motif de rendre la France « compétitive » dans une économie mondiale globalisée et dérégulée. Cela augure une politique d'affaiblissement des mécanismes de solidarité.

Ce gouvernement veut en finir avec ce modèle social français et ses services publics qui opposent la solidarité et l'intérêt général à la marchandisation, la privatisation et la mise en concurrence. Les désordres et les guerres que le néolibéralisme engendre partout sur la planète aboutissent à jeter dans l'exil des millions d'êtres humains. Alors que l'accueil des migrants est d'actualité, le gouvernement fait reculer le droit d'asile. Nous défendons au contraire la nécessité d'accueillir les migrant.e.s et de leur offrir l'accès aux droits sociaux élémentaires (santé, éducation, logement…).

Et confrontés aux résistances sociales, les gouvernements libéraux n'hésitent pas à faire reculer les libertés publiques et démocratiques. Le droit syndical doit être défendu !

Pour résister mais aussi gagner sur les revendications, notre syndicalisme doit avoir la volonté de rassembler largement les collègues pour (re)construire des mobilisations porteuses d'espoir.

Développer un syndicalisme qui cherche à rassembler nos professions, à défendre et gagner des droits collectifs et individuels, à refuser toutes les inégalités et à soutenir des revendications offensives et de solidarité : telle est l'orientation, au plus près des collègues, du SNASUB-FSU !

Pour une autre répartition des richesses, imposons la solidarité !

Notre syndicalisme combat le libéralisme. Pour imposer la solidarité comme ciment de la société, il faut en finir avec la dictature des marchés et la course aux profits pour quelques-un.e.s.

Les politiques d'austérité, notamment celles imposées par les traités budgétaires, appauvrissent les peuples partout en Europe, provoquant une aggravation inacceptable du chômage de masse, de la précarité et de la pauvreté, sur fond de destruction des services publics… Cela exacerbe les replis et les nationalismes.

Nous défendons des services publics de qualité, garants de l'intérêt général et du progrès partagé, du droit à l'éducation, aux études supérieures, à la culture… Nous refusons ainsi la contre-réforme du baccalauréat et du lycée, le développement de l'apprentissage contre le statut scolaire et la sélection généralisée instaurée par loi « ORE » pour l'inscription à l'université, qui brisent la perspective sociale d'élévation générale du niveau d'éducation et d'études pour tou.te.s. Tout ceci accentuerait la division sociale entre celles et ceux qui pourront vivre décemment de leur travail et les autres.

Nous refusons aussi que le droit à la retraite soit encore dégradé comme s'apprête à le faire le gouvernement.

Les choix budgétaires du gouvernement Macron confirment cette politique : affaiblissement des recettes fiscales par la baisse des impôts des plus riches et diminution des dépenses publiques.

Au contraire, il faut réformer la fiscalité en soumettant l'ensemble des revenus à l'impôt pour financer la solidarité, renforcer les services publics, satisfaire les besoins sociaux, garantir et améliorer la retraite par répartition et la protection sociale.

Julie ROBERT

Gagner sur nos revendications, c'est contribuer à gagner une redistribution des richesses respectueuse de l'égalité et de la justice sociale

lire la suite page 20
…./…

Liste Rassembler le SNASUB-FSU, pour résister et gagner !

Liste de rassemblement soutenue par les tendances Unité et action (U&A), École émancipée (ÉÉ), et Unité, revendications, indépendance syndicale (URIS) et par des camarades hors tendance (HT).

RANG	NOM	CORPS	SECTEUR	ACADEMIE	TENDANCE
1	LÉVÉDER Bruno	SAENES	Services	Rennes	U&A
2	ROBERT Julie	IGE	Supérieur	Versailles	ÉÉ
3	FERRETTE François	SAENES	Services	Caen	U&A
4	MILLET Sylvie	Tech. RF	Supérieur	Rouen	HT
5	HEBERT Pierre	IGE RF	Supérieur	Rouen	HT
6	BONNEAU Béatrice	Conservateur	Bibliothèques	Paris	U&A
7	LEMAITRE Arnaud	SAENES	EPLE	Montpellier	U&A
8	COLAZZINA Agnès	AdjAENES	EPLE	Aix-Marseille	U&A
9	LALOUETTE Philippe	SAENES	EPLE	Amiens	HT
10	MERLET Marie	AdTRF	EPLE	Orléans-Tours	HT
11	VIERON-LEPOUTRE Christian	Bibliothécaire	Bibliothèques	Besançon	ÉÉ
12	MORILLE Claudie	AdjAENES	CROUS	Nantes	HT
13	BONICALZI François	IGE	Supérieur	Lyon	HT
14	DOSSCHE Colette	AAE	EPLE	Lille	HT
15	POUPET Sébastien	SAENES	Supérieur	Lyon	ÉÉ
16	BRONIARCZYK Estelle	Magasinier	Bibliothèques	Paris	U&A
17	FOUCHOU-LAPEYRADE Eric	AAE	EPLE	Toulouse	U&A
18	BERKANE Nora	SAENES	EPLE	Bordeaux	U&A
19	BOYER Pierre	AAE	CROUS	Créteil	HT
20	ROUVIERE Nadine	AAE	EPLE	Aix-Marseille	URIS
21	MOUADHEN Adrien	Personnel ouvrier	CROUS	Aix-Marseille	HT
22	SILVERI Antonia	AdjAENES	Services	Nice	U&A
23	BOURLET Léonard	Conservateur	Bibliothèques	Paris	HT
24	VERNIER Pascale	AAE	EPLE	Lille	U&A
25	MAHIEUX Yann	AdjAENES	Services	Créteil	U&A
26	WILNER Jacqueline	Retraitée	Retraités	Reims	U&A
27	DESBUREAUX Sylvain	AAE	Supérieur	Amiens	HT
28	TROUCHAUD Sylvie	SAENES	EPLE	Toulouse	U&A
29	TOURNOIS Pascal	SAENES	EPLE	Nice	U&A
30	SERRANO Conchita	SAENES	Services	Montpellier	U&A
31	CAVALLUCCI Rémy	AAE	EPLE	Versailles	HT
32	ARA Cyrielle	AdjAENES	EPLE	Rennes	HT
33	PARTY Rémy	AAE	Supérieur	Nancy-Metz	HT
34	BOHAS Sandrine	BIBAS	Bibliothèques	Lyon	HT
35	ANTONETTI Elise	AAE	EPLE	Paris	HT
36	DEBAY Carole	AdjAENES	EPLE	Reims	HT
37	DIETRICH Jacky	Magasinier	Supérieur	Strasbourg	HT
38	KILANI Virginie	Tech. RF	Supérieur	Dijon	HT
39	MOULEHIAWY Abdel	ASI RF	CNED	Grenoble	U&A
40	GEBEL Laure	AdTRF	EPLE	Clermont-Ferrand	HT
41	BOCHE Alexis	AAE	Supérieur	Orléans-Tours	U&A
42	LEROY Véronique	AAE	Supérieur	Poitiers	HT
43	CARBALLO Michel	Contractuel	Canopé	Limoges	HT
44	MARLY Florence	AAE	EPLE	Aix-Marseille	U&A
45	TASSIUS Denise	BIBAS	Bibliothèques	Guadeloupe	HT
46	VECCHIUTTI Thomas	AAE	Services	Corse	U&A
47	STOTZENBACH Christine	CG	Bibliothèques	Créteil	HT
48	GUÉANT Bernard	SAENES	Services	Amiens	HT
49	LACOUTURE Sylvie	Tech. RF	Services	Versailles	U&A
50	CHAMBRE MARTINEZ Sylvie	AAE	EPLE	Limoges	U&A
51	RIDET Céline	Bibliothécaire	Bibliothèques	Aix-Marseille	HT
52	LEMAIRE Arlette	IGE	Services	Nancy-Metz	U&A
53	LE BRETON Jean-François	AAE	EPLE	Paris	HT
54	KRUMMEICH Raphaëlle	IGR RF	Supérieur	Rouen	HT
55	IMATASSE Jean-Marc	AdTRF	Supérieur	Lyon	ÉÉ
56	LANNUZEL Myriam	AdjAENES	EPLE	Rennes	HT
57	ISSOUFA Hadia	AdjAENES	EPLE	Mayotte	HT
58	RAMONDOU Dominique	AdjAENES	Supérieur	Toulouse	U&A
59	CORNILLON Marie-Dolorès	Retraitée	Retraités	Paris	U&A
60	AURIGNY Jacques	AAE	EPLE	Paris	URIS

Motion d'orientation présentée au vote des adhérent-e-s dans le cadre du 9ème congrès national du SNASUB-FSU : «Rassembler le SNASUB-FSU, pour résister et gagner !»

Liste de rassemblement soutenue par les tendances *Unité et action*, *École émancipée*, et *Unité, revendications, indépendance syndicale* et des camarades hors tendance.

Revendiquer, mobiliser et faire reconnaître l'engagement professionnel des personnels pour le service public !

Aux politiques porteuses d'inégalités et de régressions, le SNASUB-FSU oppose une conception égalitaire de l'accès au service public et agit pour défendre et améliorer le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers des corps et filières de son champ de syndicalisation.

Avec le projet « Action publique 2022 », le gouvernement s'attaque à la fonction publique de carrière et au statut général : recours au privé, abandon de missions publiques essentielles, contractualisation en concurrence avec l'emploi titulaire, développement de pratiques managériales autoritaires et arbitraires… Les mesures envisagées par le comité interministériel de transformation publique rappellent furieusement feue la RGPP. Notre réponse syndicale doit être à la hauteur de l'attaque : il faut à la fois mener la confrontation idéologique, défendre les revendications et construire la mobilisation !

L'investissement de nos collègues dans le système éducatif, de recherche, ou dans la diffusion de la culture n'est plus à démontrer. Mais, quels que soient leurs missions, leur affectation (EPLE, services, universités, bibliothèques, CROUS, CNED, Canopé…) ou leurs catégories, ils/elles ne sont pas reconnu.e.s à la hauteur de leur travail quotidien. Cela doit changer !

Nous défendons avec détermination l'égalité entre les femmes et les hommes, pour en finir avec les discriminations quant à la carrière et partout dans la société. Contre toutes les atteintes à la dignité et les violences faites aux femmes, nous défendons une conception de l'humanité émancipée et pacifiée.

Le SNASUB-FSU à l'offensive pour des revendications fortes :

●Pour des rémunérations dignes rattrapant la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis 20 ans : dégel immédiat de la valeur du point d'indice (au moins +5 %) et attribution uniforme de 60 points sur toute la grille indiciaire ; fixation du salaire minimum mensuel à 1 750 euros ;

●Pour une intégration complète des primes au traitement indiciaire ; refus du salaire au « mérite » et de l'individualisation des rémunérations ;

●Pour de nouvelles améliorations des déroulements de carrières, sans barrage ; les quelques avancées apportées par le protocole PPCR ne suffisent pas : il faut poursuivre la revalorisation des grilles indiciaires et garantir à tou.te.s de réelles progressions de carrière, où les mobilités sont choisies et organisées dans la transparence et le respect de l'égalité de traitement ; la formation professionnelle continue doit être un droit accessible à toutes et tous ;

●Pour la requalification massive des emplois dans nos filières et la promotion concomitante des personnels qui réalisent des tâches et occupent des fonctions relevant de la catégorie supérieure ;

●Contre les suppressions et gels de postes, il faut gagner des créations d'emplois publics à la hauteur des besoins pour améliorer les conditions de travail des personnels et le service public ;

●Contre les fusions d'académies : les missions assumées dans les services déconcentrés aux niveaux départemental et académique, leurs emplois, la proximité du service public doivent être maintenus, et même renforcés ;

●Contre les fusions d'établissements d'enseignement supérieur et celles de certains CROUS dès lors que celles-ci sont avancées non pour développer le service public sur le territoire, au plus près des usagers, mais pour concentrer les moyens, faire des économies « d'échelles » dans un contexte de mise en concurrence.

Pour leurs filières, leurs missions et leurs métiers, le SNASUB-FSU est convaincu que la mobilisation des personnels est indispensable pour défendre leurs intérêts de salarié.e.s et ceux du service public, dès lors que les conditions d'unité et les revendications défendues font sens et ouvrent des perspectives.

Renforcer toujours la solidarité entre les personnels !

Attaché à rassembler, unir pour construire le meilleur rapport de force, le SNASUB-FSU syndique toutes les catégories, dans les filières AENES, bibliothèques, ITRF (dont les personnels ouvriers des CROUS), titulaires et non titulaires, de tous les secteurs d'activité professionnels : tou.te.s ensemble, tou.te.s solidaires !

Pour répondre aux aspirations des personnels, il faut élargir toujours plus notre réseau syndical, renforcer son efficacité dans la défense des collègues, des conditions de travail et d'exercice des missions, des carrières et des rémunérations.

Il nous faut incarner la solidarité syndicale au quotidien, apporter soutien, assistance et conseil face à la souffrance au travail. Promouvoir la solidarité est essentiel pour résister à tous les reculs et gagner de nouvelles avancées pour tou.te.s. Le SNASUB-FSU doit continuer à développer un syndicalisme exigeant dans la pratique comme dans l'analyse et la défense des revendications.

Il est primordial de casser les divisions dans un souci d'unité et de rassemblement, et de s'opposer aux logiques d'individualisation et aux tentations de repli corporatiste.

Le SNASUB-FSU construit un syndicalisme à perspective majoritaire. Nous devons poursuivre le travail de formation de nos représentant.e.s des personnels, accroître la syndicalisation et renforcer notre activité dans toutes les filières et tous les secteurs.

.../...

Pour un syndicalisme unifié de transformation sociale, indépendant et combatif !

Le mouvement syndical est éclaté, divisé et l'unité syndicale, condition souvent indispensable à la mobilisation plus difficile à construire. Les conséquences sont lourdes en termes de reculs sociaux et de morcellement des solidarités collectives.

Aujourd'hui le syndicalisme est face à un défi ! Il doit élargir son audience, conserver le sens de l'intérêt général, tenir compte des transformations majeures de la société sans jamais renoncer à l'objectif du progrès social pour toutes et tous.

Nous assumons nos responsabilités en cherchant toujours à inverser le rapport de force aujourd'hui défavorable aux salarié.e.s. Dans ce contexte de difficulté à mobiliser et de lourdes attaques, défendre les intérêts des salarié.e.s exige le souci permanent de l'unité pour les revendications.

Concernant les perspectives de réunification et de recomposition syndicales, des initiatives communes d'échange, de confrontation et même d'élaboration ont été prises, notamment entre la FSU et la CGT, et parfois Solidaires. La FSU est souvent à l'initiative pour relancer ces démarches qu'il faut poursuivre et approfondir. Un outil syndical de transformation sociale unifié est nécessaire pour renforcer notre syndicalisme.

Le SNASUB-FSU, dans la FSU !

Notre fédération est forte, riche de son expérience originale dans l'histoire récente du syndicalisme, démocratique et très représentative des personnels de nos secteurs. Elle fédère et rassemble l'ensemble des professions concourant aux mêmes services publics et à leurs missions.
Nous devons renforcer notre participation dans la FSU pour contribuer à ses orientations et analyses, et dans chacun de ses secteurs pour y porter la voix de nos collègues.

Renforcer partout le SNASUB-FSU !

Le SNASUB-FSU a très majoritairement fait le choix d'une méthode de débat qui rassemble pour l'élaboration des analyses et revendications et qui proscrit la recherche systématique de la division.

La syndicalisation s'élargit malgré le contexte social et politique difficile. Nous avons accueilli les personnels de laboratoire des EPLE et les personnels ouvriers des CROUS après la dissolution du SNUACTE-FSU et la création du SNUTER-FSU.

Bien que nous progressions, notre implantation est encore trop hétérogène d'une filière à l'autre. Le SNASUB-FSU doit devenir l'outil de toutes nos professions et accroître son audience lors des prochaines élections professionnelles. Le renouvellement et le renforcement de nos équipes militantes se met en œuvre progressivement, à tous les niveaux, dans l'équilibre de nos filières, secteurs et catégories et dans le respect de la parité.

Pour continuer dans cette direction, notre ambition est de développer à tous les niveaux des équipes militantes animées collectivement (par exemple avec des co-secrétariats).

Dans les académies, les sections syndicales doivent pouvoir compter sur le soutien du national. Il faut continuer d'articuler les stages de formation nationaux et académiques. En parallèle, l'animation des secteurs et commissions du syndicat (EPLE, services, supérieur, bibliothèques, Jeunesse et Sport, CNED, Canopé, CROUS…) doit être renforcée.

Les retraité.e.s de notre syndicat doivent pouvoir y trouver un cadre spécifique. L'organisation de celui-ci est très faible, voire inexistant en académie. Il doit donc désormais se construire partout à ce niveau afin que le SNASUB-FSU puisse pleinement participer à la construction des mobilisations nécessaires en lien avec la section FSU des retraités (SFR) et la FGR-FP.

La communication papier et numérique du syndicat doit se renforcer par la mise en place d'un vrai collectif militant renouvelé, indispensable à sa production.

Nous devons aussi poursuivre la constitution d'une commission juridique à même de répondre aux très nombreuses sollicitations pour fournir aux équipes militantes les outils nécessaires à leurs activités quotidiennes.

Il faut renforcer la permanence nationale du syndicat pour mieux répondre aux demandes.

Des instances nationales dynamiques au service des équipes militantes et nourries par elles !

Le rassemblement du syndicat a pérennisé un meilleur fonctionnement de la commission administrative nationale (CAN), amélioré la régularité de la participation et du travail collectif.

Le bureau national (BN) est l'instance de mise en œuvre au service de la CAN entre deux réunions de celle-ci. Le travail de ses membres doit permettre d'assurer le fonctionnement du syndicat dans le cadre de ses mandats et d'assister les académies et les différents secteurs par la production de documents nationaux et le soutien à leurs interventions. Notre liste de rassemblement propose de composer cette instance - dans le respect de la parité - de militant.e.s engagé.e.s, qui assureront le renouvellement nécessaire et la représentation de tous les secteurs, filières et catégories.

Pour fonctionner efficacement, au sein du BN sera constitué un secrétariat national : des secrétaires nationaux épauleront un secrétariat général et une trésorière nationale.

L'appareil technique de notre siège national, pas assez développé ces dernières années, doit se renforcer pour répondre aux enjeux de communication, notamment dans la perspective des élections professionnelles de 2018.

Notre politique de décharges à tous les niveaux doit donc être définie pour garantir la meilleure efficacité et implantation de notre syndicat et assurer le déploiement de nos équipes militantes.

A l'offensive, rassemblé.e.s ! Pour résister aux mauvaises politiques et gagner des avancées pour les collègues !

Le SNASUB-FSU relève le défi ! La résignation n'est pas dans la culture de notre syndicalisme ! Ne rien lâcher, mobiliser pour riposter aux attaques et porter les revendications, avec toujours la détermination de gagner.

Motion d'orientation présentée au vote des adhérent-e-s dans le cadre du 9ème congrès national du SNASUB-FSU :

Front Unique

Macron a déclaré la guerre aux fonctionnaires et aux droits de tous les travailleurs!
C'est grâce à l'arme du dialogue social qu'il entend imposer ses projets.
La responsabilité du SNASUB, de tous les syndicats, est de se prononcer pour leur retrait, de refuser d'en discuter la mise en place.
Leur responsabilité est d'œuvrer à l'affrontement pour arrêter ce gouvernement !

Une avalanche de mesures contre les travailleurs et la jeunesse
Les personnels de nos filières comme l'ensemble des salariés de ce pays sont confrontés depuis des mois à l'annonce chaque semaine de projets de contre-réformes fracassantes.
-Les ordonnances Macron qui inversent la hiérarchie des normes, liquident les CHSCT, facilitent le droit de licenciement;
-La contre-réforme de l'assurance chômage chargée d'expulser des centaines de milliers de chômeurs du droit aux indemnités;
-la loi Sécurité, loi liberticide qui établit de façon permanente la plupart des mesures d'exception de l'État d'urgence;
-le projet de loi « Asile et immigration » prévoyant toute une série de mesures scélérates contre les immigrés et renforçant la voie vers un État policier;
-La liquidation du Bac et en lien la remise en cause des garanties statutaires des profs (bivalence, annualisation du temps de travail et recrutement par les chefs d'établissement). Un bouleversement !
-L'apprentissage passant du contrôle des régions au patronat. Un « Big Bang » se réjouit Les Echos !
-La fin du Statut des Cheminots annoncé par E. Philippe après le rapport Spinetta.

Agents AENES, ITRF, des Bibliothèques, nous sommes aussi touchés par le Jour de Carence, la hausse de la CSG, la généralisation du RIFSEEP, le gel du point d'indice, les suppressions de postes et les dégâts de la loi ESR, etc.

Une politique au service du capital en crise
Il existe une cohérence reliant toutes ces attaques. Ce n'est pas l'austérité, contrairement à ce que ne cessent de répéter dans le SNASUB les dirigeants de la liste « Rassemblé pour résister », **c'est la nécessité de répondre aux besoins urgents du patronat confronté à la crise du capitalisme.** Les milliards économisés sur la dépense publique (dont le gel des salaires) sont le prix à payer pour les milliards d'exonérations de charges sociales et subventions pour le patronat.
Les statuts de la Fonction publique, des cheminots, ce qu'était le Code du Travail, sont autant de freins à l'exploitation. Sont livrés aux appétits du patronat la formation professionnelle, les transports ferroviaires et demain l'Hôpital public et l'Enseignement Supérieur…

Marie-Françoise DELTRIEUX

Du point de vue du patronat et du banquier Macron, il faut en finir avec ces exceptions françaises qui minent le capitalisme français.

Comment des droits obtenus et maintenus grâce à des décennies de luttes peuvent ainsi être remis en question en quelques mois ?

Pourquoi face à une telle déclaration de guerre, généralisée, les travailleurs et la jeunesse restent-ils désarmés ?

Pourquoi depuis des années avons-nous subis une succession de défaites, la plupart du temps sans combat ?

Ne cherchez pas dans le rapport d'activité du Bureau national du SNASUB ou dans le texte d'Orientation de la liste "Rassemblé pour résister" **la réponse à ces questions décisives.**
C'est pourtant une nécessité d'y répondre si l'on veut stopper cette offensive.

D'emblée, **nous refusons le discours faisant retomber sur les collègues la faiblesse des mobilisations.** Celles-ci ne sont que des journées d'actions appelées sur des mots d'ordre tournant le dos à ce que la situation exige. Ce discours masque la responsabilité de l'orientation dans les reculs infligés.

L'investissement des camarades du SNASUB en CAP, CT, CHS, etc. ou sur le terrain est très important dans un contexte de déréglementation et de montée de la souffrance au travail, mais il ne saurait suffire. **Si nous voulons contrer les projets de casse en cours, il faut une autre orientation.**

Une défaite historique
La défaite historique subie aux présidentielles puis aux législatives des candidats des organisations issues du mouvement ouvrier **est propice au gouvernement** et à la bourgeoisie pour réussir là où Chirac, Sarkozy puis Hollande n'avaient pu complètement aboutir. Soulignons que les dirigeants syndicaux, ceux à la tête du SNASUB y compris, **portent une responsabilité** dans cette défaite par leur appel direct **ou indirect à voter Macron** au nom du barrage contre l'extrême-droite.

Pour stopper ce gouvernement, nous avons besoin de dire comment il procède et tirer les enseignements des défaites subies (Loi El Khormi, ESR, RIFSEEP, etc.).

La méthode du dialogue social
Contre la Fonction publique et ses agents, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il va **reconduire la méthode** qui lui a permis de faire passer sans encombre les Ordonnances contre le Code du travail.

lire la suite page 24
…./…

Liste

Front Unique

Prénom	NOM	Académie	Corps	Cat.	Ministère	Mandats 2018
Eric	PANTHOU	Clermont-Ferrand	BAS	B	MENESR	BN, SA, CT
Patrice	AURAND	Créteil	Magasinier	C	MENESR	BN, CT, CHSCT
Marie-Françoise	DELTRIEUX	Aix-Marseille	AAENES	A	MENESR	TA, CAPA
Steve	OGIRON	Versailles	ADJAENES	C	MENESR	CAPA, CAA
Léo	BRÉANT	Paris	Magasinier	C	Culture	
Benoît	LINQUÉ	Paris	BAS	B	Culture	BN, CT BNF
Arlette	DEVILLE	Poitiers	Assistant ingénieur	A	MENESR	SA, CT et CHSCT central du CNED
Bruno	JULLIEN	Nice	SAENES	B	MENESR	CAPA, CTSA
Serge	TURCAUD	Paris	Ingénieur de Recherche	A	MENESR	CT, CA, CPE
Florence	VERSE	Montpellier	Ingénieur d'Études	A	MENESR	
Anne	DE MAUPEOU	Lille	Bibliothécaire	A	MENESR	CAPN
Valérie	VAYSSIERE-GASPARD	Montpellier	BAS	B	MENESR	
Olivier	CHALENDARD	Grenoble	AAENES	A	MENESR	CAA
Isabelle	PETRIZZELLI	Lyon	BAS	B	MENESR	CPE
Céline	DELETANG	Créteil	Secrétaire de documentation	B	Culture	
Frédéric	LAZUECH	Clermont-Ferrand	Bibliothécaire	A	MENESR	CPE, CHSCT, CAA
Xavier	FAYOLLE	Créteil	ASI RF	A	MENESR	
Thierry	BOICHE	Paris	Magasinier	C	Culture	
Pauline	HAMIEUX	Lyon	ADJAENES	C	MENESR	CTSA
Emmanuelle	PIERRON	Paris	Technicien RF	B	MENESR	
Jean-Luc	DE OCHANDIANO	Lyon	Conservateur	A	MENESR	
Bruno	DUPONT	Créteil	Magasinier	C	MENESR	CT
Arnaud	HAMEL	Paris	BAS	B	Culture	
Dominique	BAUDRY	Clermont-Ferrand	AAENES	A	Retraitée	
Sylvie	ZUCHA-DJAFFAR	Créteil	SAENES	B	MENESR	
Nathalie	ROBERT	Clermont-Ferrand	Magasinier	C	MENESR	CPE, CAA
Julien	MOREAU	Lille	AAENES	A	MENESR	
Claudine	CHABAUD	Créteil	ADJAENES	C	MENESR	
Loïc	CHABOT	Clermont-Ferrand	BAS	B	MENESR	CPE, CT
Valérie	FAVRE	Nice	ADJAENES	C	MENESR	
Annie	DANGLARD	Clermont-Ferrand	BAS	B	MENESR	
Paul	ANGEMONT	Créteil	ADJAENES	C	MENESR	
Martine	MAUVIEUX	Paris	Conservateur	A	Culture	
Renée	ROMANO	Clermont-Ferrand	SAENES	B	Retraitée	

Légende pour les mandats : BN (Bureau national Snasub), SA (Secrétaire académique), CTSA (Comité technique spécial Académique), CT (Comité technique), CA (Conseil d'administration Université), CAA (Commission administrative académique du Snasub), CPE (Commission paritaire d'établissement), CAPN (CAP nationale) CAPA (CAP académique)

Motion d'orientation présentée au vo
dans le cadre du 9ème congrès nation
Front Unique

De fait, dès juin 2017, la presse avait dévoilé le contenu des projets de Macron pour casser le Code du Travail. Et pourtant, dirigeants CGT et FO ont accepté et même se sont félicités de participer pendant 3 mois à 48 réunions de concertations qui ont débo**uché… sur l'application intégrale des objectifs de Macron. C'est une défaite majeure et, circonstance aggravante, infligée sans combat!**

La méthode ayant fait ses preuves, Macron a pu continuer à dérouler **et intensifier** sa politique de casse.

Dans le Supérieur, le projet de loi Vidal généralisant la sélection à l'entrée à l'Université a été discuté pendant 55 réunions jusqu'en novembre. Il faisait suite au projet de loi sur la sélection à l'entrée en Master, que la direction du SNASUB a refusé de combattre en 2016 au nom du fait que celle du SNESUP-FSU y était favorable !
Et en janvier 2018, *Convergences* présente ParcoursSup comme entériné, lui reprochant juste le manque de moyens alloués. **Pas un mot sur le combat pour son retrait !**
C'est cette politique de soumission qui va peut-être permettre à Macron de réussir là où De Gaulle et Devaquet s'étaient cassés les dents !

Dans les deux cas, **les buts réels du gouvernement ont été occultés**, la participation aux concertations, **le refus de rejeter d'emblée les projets du gouvernement ont désarmé les travailleurs et la jeunesse.**
Alors, organiser le combat pour arrêter cette politique ou accepter d'en discuter les termes ?

Macron veut en finir avec le Statut !
Depuis le 1er février, Édouard Philippe a présenté le Programme Action Publique 2022 (PAP 2022). Dès octobre, il en avait fixé le cadre en gelant nos salaires, annonçant 120000 suppressions de postes.

PAP 2022 c'est la substitution du recrutement statutaire par le recours au contrat; c'est la généralisation du salaire à la performance, la remise en cause des prérogatives des CAP, etc.
PAP 2022 c'est un plan de départs volontaires, c'est-à-dire **un plan de licenciements massifs !**
Pour réaliser ce plan social, E. Philippe a installé CAP 2022, un Comité d'experts hyper-libéraux chargés de "**proposer des transferts** entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts **au secteur privé, voire des abandons de missions**" ! Au programme dans nos secteurs : poursuite de la fusion des Académies, livraison des CROUS et cantines au Privé (comme les Yvelines dès maintenant), liquidation des GRETA, etc.

Mais pour Marcon-Philippe, cela ne suffit pas. Il faudra en plus "assouplir les statuts" !

Certes, formellement, le mot statut demeura, pour une frange de plus en plus réduite d'agents, mais en réalité **il s'agit de vider une à une les garanties qui y sont adossées**, pour aboutir à une Fonction publique d'emplois **fondée sur le contrat et l'individualisation** des relations entre salariés et employeurs.

La 1ére responsabilité de la direction du SNASUB, c'était d'expliquer clairement aux agents le contenu de ces attaques - comme l'ont fait les élus Front Unique dans leurs académies- et les caractériser pour ce qu'elles sont : une déclaration de guerre sans précédent d'un gouvernement qui veut en finir avec le statut, les droits collectifs.

La 2nde responsabilité était d'exiger le retrait de ces projets.

Rien de tout cela dans l'appel à la grève du 22 mars ou la motion de la dernière CAN du SNASUB ! Rien de tout cela dans *Pour*, mensuel de la FSU, qui en février ne consacre qu'1 page à cette question centrale !
Pire, alors qu'E. Philippe a déclaré que la méthode pour parvenir à imposer PAP 2022 c'était une "grande concertation" menée tout 2018 avec les syndicats, tous répondent favorablement, dont la FSU qui dit vouloir être "présente et active dans la concertation" !

Pourtant, la plupart des dirigeants syndicaux ont reconnu que tout était déjà tranché, « à part peut-être pour changer quelques virgules » comme dit le secrétaire CGT fonctionnaires.

Du sang et des larmes ! Voilà ce qu'Édouard Philippe propose à cette table de «négociation» **et pourtant tous y accourent !** Cette concertation n'a qu'un but, associer le plus longtemps possible les syndicats à la discussion, voire à la mise en place de ces projets, et ainsi empêcher toute mobilisation sur le seul mot d'ordre juste : **retrait du Programme Action Publique 2022.**

L'orientation de la direction du SNASUB : une volonté permanente de vouloir discuter des contre-réformes au lieu du combat pour leur retrait !

Mais pour les dirigeants des courants *Unité et Action*, et *École Émancipée*, à la tête de la liste « Rassemblé pour résister », et de la FSU, **pas question de remettre en cause cette politique de concertation qui a conduit depuis des années à tant de défaites**. Le reproche au gouvernement c'est de ne pas avoir assez associé les syndicats aux 1éres réunions sur PAP 2022 : "le dialogue social ne semble pas être le souci des ministres" (motion CAN janvier) !

Mais en novembre 2017, **contre cette orientation** et l'avis des principales têtes de liste de « Rassemblé pour résister », **notre CAN s'était prononcée largement pour que la FSU refuse de discuter de la mise en place de PAP 2022**, rejoignant la position que venaient de prendre la CGT, FO et SUD. .../...

vote des adhérent-e-s
onal du SNASUB-FSU :

Aujourd'hui, E. Philippe amplifie les annonces sur la casse des statuts et la direction du SNASUB non seulement **renie notre mandat de novembre** mais en plus **appelle au succès** de la "contre consultation citoyenne" sur les Services publics ; chaque agent est renvoyé à une acte individuel, remplir un questionnaire qui ne vise ni plus ni moins qu'à **légitimer les concertations et la nécessité des réformes.**

Macron dit qu'il va tout casser, généraliser le recrutement contractuel, et la seconde action proposée c'est **une journée d'action, 7 semaines après**, qui avance comme but non pas le retrait de PAP 2022, mais de **peser pour l'ouverture de négociations** pour augmenter nos salaires et réduire le nombre de précaires !
Et c'est avec cela qu'on ferait reculer Macron, qu'on ferait aboutir nos revendications ?

Ce qui est en jeu ici ce n'est pas de discuter de nos revendications **ni même d'obtenir une carotte, c'est d'arrêter une offensive qui sape les principes mêmes de nos statuts**, de la fonction publique.

Il n'y a rien à négocier !

Ce sont ces discours, acceptant de discuter des projets de casse plutôt qu'en demander le retrait, qui permettent à Macron d'annoncer la prochaine vague d'attaques contre les retraites et la Sécurité Sociale, pour la hausse des frais d'inscription en Fac, etc.

Une situation dégradée dans nos secteurs
Hollande puis Macron ont pu y enchaîner des succès très importants depuis notre dernier congrès.

Le RIFSEEP ? Il a été mis en place depuis 3 ans sans qu'il y ait eu le début d'une action impulsée par les syndicats, en premier lieu le SNASUB. Pour la direction, le RIFSEEP c'est moins pire que la PFR qui frappait nos collègues de l'AENES, alors... Chacun était invité dans son académie ou son établissement à limiter les impacts de ce dispositif, ce qui revenait à s'adapter.

Le RIFSEEP a été une défaite sans combat !
PPCR ? La direction du SNASUB a mis tout son poids pour soutenir cet accord alors que se sont multipliées les prises de positions d'académies ou d'élus en CAN contre ce protocole rejeté par la CGT, FO et SUD. **La signature de la FSU a été décisive** et a servi de point d'appui à Valls pour mettre en œuvre **un protocole pourtant minoritaire**. Chaque jour nos collègues critiquent l'insuffisance et les conséquences néfastes d'un protocole dont les directions syndicales ont camouflé le fait qu'il entérinait les primes fonctionnelles, donc le RIFSEEP, mais aussi l'essor des corps interministériels, donc la mobilité imposée !

La Loi ESR ? Elle poursuit ses dégâts avec l'essor des fusions, l'asphyxie financière des facs, la généralisation des recrutements par la BIEP, la poursuite des politiques clientélistes pour la gestion des carrières, en particulier chez les ITRF. Ici, **le syndicat a renoncé à une campagne nationale pour imposer notre mandat en faveur de barèmes** en BIB et chez les ITRF.

Dans l'AENES est à l'ordre du jour la fusion des Académies, la reprise des suppressions de postes (jamais arrêtées dans nombre d'académies) ; la nécessité d'une requalification massive des emplois, surtout de C en B, est ignorée par le Ministère.
C'est la direction du secteur Bibliothèques qui a été le plus loin dans son refus de mettre en cause les politiques gouvernementales. Applaudissements à PPCR, et le RIFSEEP présenté comme un progrès pour certaines catégories A ; et ces derniers jours, plutôt que de se préoccuper des catégories C et B, **oubliées depuis des années dans *Convergences* ou nos actions**, on fait une propagande pour le Rapport Orsenna sur les Bibliothèques, et ce une semaine après l'annonce de PAP 2022 ! Ce rapport n'a qu'un but : **banaliser le travail le dimanche et les horaires décalés, étendre le recours aux contractuels** en lieu et place du personnel statutaire, **bref, casser un peu plus nos droits**...comme PAP 2022!

C'est la même politique que celle qui aboutit à ce qu'en 3 ans et alors que les coups redoublent, **les directions de la FSU et du SNASUB ont préféré à deux moments décisifs** (signature de PPCR et 1ére réunion sur PAP 2022 en octobre 2017) **être du côté de la CFDT et de l'UNSA**, quand CGT, FO et SUD étaient amenées à prendre une position **pouvant servir de point d'appui pour faire reculer le gouvernement !**

Depuis notre dernier congrès, et plus encore dans ces dernières semaines décisives, **les élus Front Unique ont été les seuls à intervenir systématiquement en CAN, dans nos académies,** sur nos listes de diffusions, pour que notre syndicat rompe avec cette orientation.

Face aux attaques de Macron, en particulier la loi Vidal et la déclaration de guerre aux fonctionnaires qu'est PAP 2022, **renforcer et rassembler le SNASUB, c'est contribuer à défaire ces projets !**

La première responsabilité des syndicats est de rejeter la concertation PAP 2022, de déclarer qu'aucune de nos revendications ne peut y être défendue et donc quitter immédiatement la table de cette "grande concertation".

Exiger le retrait des contre-réformes impose d'affronter ce gouvernement et donc de rompre avec lui.

C'est sur ces bases que les **personnels doivent être immédiatement appelés à la mobilisation jusqu'au retrait des projets Macron-Philippe**. Il n'y a pas d'autre issue si l'on veut demain rester fonctionnaires, conserver nos droits et les services publics.

Pour que ces positions puissent continuer d'être défendues dans notre congrès et nos instances, **VOTEZ pour la liste FRONT UNIQUE !**

Nous vous appelons à voter CONTRE le rapport d'orientation.
Contacts : www.frontunique.com

Motion d'orientation présentée au vote des adhérent-e-s dans le cadre du 9ème congrès national du SNASUB-FSU :

Émancipation

CONTRE MACRON, POUR UN SNASUB À LA HAUTEUR

Le congrès de notre syndicat se tient alors que Macron sévit depuis à peine un an. Un an où il a attaqué à peu près tous les acquis sociaux, tous les services publics, et fait les poches des plus pauvres, pour enrichir les plus riches, confirmant, pour qui en douterait encore, qu'il est bien le président des patrons et des banquiers, le serviteur zélé des intérêts et profits du capitalisme.

Cette situation catastrophique pour nos conditions de travail et d'emploi, pour nos statuts et nos salaires et pour les droits et libertés, impose des réponses syndicales à la hauteur ; aussi bien au niveau des revendications que des formes d'actions à mettre en avant. Les vieilles recettes de la direction du SNASUB ne permettent pas de résister à une telle offensive, il est urgent pour le syndicat de changer d'orientation.

Afin que chacunE puisse se faire son point de vue et choisir l'orientation du syndicat en connaissance de cause, ce texte compare, pour les différentes attaques du pouvoir, les réponses de la direction du syndicat, avec celles proposées par la tendance.

Macron s'est fait les dents en attaquant le privé, avec ses ordonnances pour démanteler le Code du travail, puis la jeunesse, avec la sélection à l'université, et bientôt la casse de la formation professionnelle et la contre réforme du Bac et du lycée modulaires.

De telles attaques frontales auraient dû donner lieu à une réponse unitaire forte, mais les directions syndicales n'ont pas été à la hauteur, à commencer par le SNASUB qui s'est borné à suggérer de rejoindre les manifestations des temps forts, sans même appeler à la grève.

Il ne faut pas s'étonner après que le pouvoir s'enhardisse et dirige ses coups contre les services publics, les fonctionnaires et les cheminotEs.

Images du Front populaire

SECTEUR PUBLIC, REPOUSSER UNE OFFENSIVE GLOBALE

Là aussi, l'attaque est frontale. Pour les cheminotEs, Macron veut en finir avec le statut et le système de retraites. Ces garanties sont très proches de celles de la fonction publique leur remise en cause à la SNCF servirait de précédent contre les fonctionnaires. Ceux-ci sont déjà l'objet d'une campagne de dénigrement et de non respect des droits sans précédents : confirmation des 120 000 suppressions de postes, rabotage salarial, avec le blocage du point d'indice, l'augmentation de la CSG, mal compensée (pas du tout pour les retraitéEs), le jour de carence.

Sur ces agressions qui valent à beaucoup un salaire net de janvier inférieur à celui de décembre, le SNASUB, comme la FSU, a participé à de nombreuses concertations plutôt que d'alerter et mobiliser sans relâche les personnels et il n'a rien proposé comme action hormis la grève de 24 h du 10 octobre.

Le gouvernement s'est donc senti les coudées franches pour sortir son cheval de Troie « action publique 2022 » avec un comité « d'experts » qui sont tout sauf les personnels et syndicalistes concernéEs, qui programme l'attaque des CAP et des CHSCT, le recrutement massif de précaires, les salaires au mérite et l'« accompagnement » des agents. Quatre thèmes imposés d'une centaine de concertations, dont on sait déjà qu'il ne sortira que les décisions d'un Macron sous influence du MEDEF. Quatre façons de démanteler la fonction publique contre lesquelles la direction du SNASUB s'est très mal positionnée :

- Les CAP et les CHSCT : on n'en est pas à la première attaque. « L'accord » PPCR soutenu par les représentants du SNASUB malgré les désaccords exprimés dans le syndicats notamment par Émancipation a échangé une aumône salariale qui se fait attendre contre l'attaque des CAP. Attaque indirecte en poussant à la mise en place des corps interministériels et inter-fonctions publiques et directe en leur retirant déjà des compétences notamment dans le cas des détachements. Cette fois il est question de ne plus réunir les CAP que pour les recours.

Et quelle est la riposte du SNASUB ? Se précipiter pour aller cautionner les concertations où il n'y a rien à gratter, et qui prennent le temps et l'énergie des militantEs. Ce temps serait mieux investi à défendre les CAP qui gèrent au quotidien les étapes clés pour les personnels. Lorsque les instances représentatives du Code du travail ont été cassées par les ordonnances, Emancipation a insisté pour que le parallèle soit fait sur les tracts de mobilisation avec les instances paritaires des personnels, au moins pour les CHSCT régis par le Code du travail.

Le SNASUB a préféré se contenter de l'engagement oral que les CHSCT ne seraient pas attaqués dans le public avant la fin du quinquennat !

lire la suite page 28
..../...

Liste

Émancipation

NOM	Prénom	Corps	Cat.	Etablissement	Académie
Fourtine	Henri	Magasinier	C	Paris 8 Saint-Denis	Créteil
Zehnaker	Florence	BIBAS	B	Sorbonne université	Paris
Dameron	Cédric	Bibliothécaire	A	Sorbonne université	Paris
Kermarrec	Cécile	Magasinière	C	SCD UBO Brest	Rennes
Weisz	Frédéric	Magasinier	C	BNF	Paris
Chalot-Konak	Aline	SAENES	B	CROUS	Paris
Besançon	Jean François	Magasinier	C	BNF	Paris
Moccelin	Isabelle	Magasinière	C	BNF	Paris
Henrio	Yannick	Magasinier	C	BPI	Paris
Hainaut	Renée	BIBAS	B	BNF	Paris
Meyer	Gilles	Magasinier	C	BNF	Paris
Tramonti	Pierre	Magasinier	C	SCD Rennes 1	Rennes
Laspalles	Colette	Bibliothécaire	A	BNF	Paris
Lagrandeur	Olivier	Magasinier	C	BNF	Paris
Caruccio - Caporale	Antonio	Magasinier	C	BNF	Paris
Fayard	Alain	Magasinier	C	Sorbonne université	Paris
Auzeil	François	Bibliothécaire	A	BNF	Paris
Loret	Brigitte	Conservateure	A	BNF	Paris
Zahra	Brahim	Magasinier	C	Paris 8 Saint-Denis	Créteil

Motion d'orientation présentée a
dans le cadre du 9ème congrès na

Émancipati

- Le recrutement massif de précaires, la direction du SNASUB n'a pas attendu Macron pour le déplorer, mais elle n'apporte pas les réponses les plus appropriées. Elle soutient la FSU dans l'idée que le Sauvadet serait un plan de résorption de la précarité et dans sa demande implicite de sa prolongation. Demande pour le moins mesurée avec des initiatives d'actions également mesurées, très symboliques et qui ne cherchent même pas à être unitaires.

Mais cette fois, plus que jamais, l'attaque est on ne peut plus précise : Macron annonce clairement vouloir tarir le recrutement de titulaires, voir même licencier des titulaires (cf. infra« l'accompagnement ») et les remplacer par des non titulaires. C'est une façon très efficace pour en finir avec la fonction publique, déjà engagée par la baisse des postes au concours et le licenciement de stagiaires. Ce ne sont donc pas de rares titularisations ou des CDI absolument pas garantiEs d'emplois du Sauvadet qui peuvent s'opposer à ce projet.

La seule revendication en mesure de défendre les conditions de travail et d'emploi des précaires, comme des titulaires, c'est la titularisation immédiate de tous les non titulaires déjà recrutéEs sans conditions de concours ni de nationalité, suivie de l'arrêt du recours aux précaires. Et cette revendication nécessite autre chose que des actions symboliques éparpillées. Le 5 avril, la veille de la concertation-bilan sur le Sauvadet, la coordination des précaires appelle, les non titulaires et les titulaires, les organisations syndicales, à la grève et à manifester. Le SNASUB n'a pas annoncé son soutien à cette initiative…

- Le salaire au mérite : après s'être opposée au RIFSEEP sans grande conviction et s'être satisfaite de la classe exceptionnelle des PPCR, la direction du SNASUB est mal partie pour combattre ce qui se prépare en matière de différenciations salariales. Qu'il s'agisse de la décorrélation des indices entre les 3 fonctions publiques, de l'intéressement aux « résultats » ou de mérite, le programme est totalement inacceptable parce que forcément injuste et fait pour casser les solidarités, et les collectifs de travail, des points forts de la fonction publique. A quand les indicateurs de conformités au rapport Orsenna que la direction du secteur Bibliothèques du SNASUB nous propose de soutenir, pour obtenir plus de moyens.

Contre le blocage des salaires, la revendication qui unifie c'est une augmentation uniforme pour touTEs de 400 euros en points d'indice, pas de salaires inférieurs à 1700€ nets et l'intégration de toutes les primes au salaire mensuel.

- L'accompagnement, concept réapparu avec la réforme de l'évaluation des enseignantEs, c'est à la fois développer l'idée qu'il y a des agents qui ne font pas l'affaire et qu'on peut licencier et aussi que la hiérarchie peut se permettre de faire plus que veiller à ce que les règlements du service public soient respectés. Le licenciement des personnels titulaires, la direction du SNASUB ne l'a jamais clairement dénoncé, pire elle a soutenue la loi mobilité-déontologie qui stipule qu'un agent dont le poste est supprimé n'a plus la garantie « d'une obligation » d'être réemployé dans son grade, mais simplement « une priorité » , ce qui change tout : en cas de 3 refus de postes y compris les plus inacceptables (hors de sa qualification, dans un autre ministère, à des centaines de km), le licenciement est possible, on voit ce que ça va donner dans le contexte des 120 000 suppressions de postes annoncées et des restructurations en cours. Le décret d'application de cette mesure introduite dans le statut des la fonction publique hospitalière, qui est sous le coude, rappelle opportunément la nécessité d'exiger son abrogation.

Quant à « l'accompagnement » de tout unE chacunE par la hiérarchie, loin de garantir que celle-ci respecte plus souvent l'obligation légale de protection des personnels, il vise à asseoir plus le règne du « nouveau management », transposition des ressources humaines du privé et de la « qualité de vie au travail et santé » (QVTS) dont la première manifestation est le retour du jour de carence, en attendant les obligations numériques et le télétravail. Toutes ces aggravations supplémentaires des conditions de travail et d'encadrement sont à combattre.
Le SNASUB devrait cesser de négocier le poids des chaînes et commencer par exiger le retrait de l'infantilisant entretien professionnel et l'arrêt des évaluations individuelles qui détruisent les collectifs de travail.

REFUSER LA PRISE EN OTAGE DE LA JEUNESSE

La sélection à l'université vise à faire semblant d'accueillir plus de jeunes à l'université dans des conditions plus décentes… avec moins de moyens. Elle ne peut déboucher que sur une catastrophe pour la jeunesse, même avec l'aggravation substantielle des conditions de travail de l'ensemble des catégories du sup, comme du lycée. D'autant plus que comme cyniquement expliqué par un proche de Macron cette sélection va déboucher sur l'augmentation importante des tarifs d'inscription et donc sur une régression supplémentaire de l'accès aux études supérieures. L'abandon aux branches professionnelles de la formation professionnelle va dans le même sens.

Et quant au rapport Mathiot et à ce qu'en retire Blanquer, ce serait la fin du bac national, terminal et anonyme, premier diplôme universitaire. Cela constituerait en plus une grave entorse à la Laïcité en reconnaissant aux lycées privés une part dans l'attribution du bac. Le lycée modulaire, conséquence apparemment naturelle de cette casse du bac, vise en fait à contraindre aux mutualisations, regroupement selon le même schéma que la désastreuse évolution de l'université, et surtout avec toutes les conséquences sur la mobilité et la multivalence des personnels.

…/…

au vote des adhérent-e-s
ational du SNASUB-FSU :

tion

Il faut absolument se battre aux côtés des jeunes pour le retrait de toutes ces contre réformes, même si le statu quo n'est pas satisfaisant, Emancipation proposant un lycée polytechnique et des pédagogies coopératives.

À peine une attaque est-elle suffisamment engagée qu'une autre survient comme préconisé par les dogmes ultralibéraux. Au-delà des personnels et des jeunes au service desquels ils travaillent l'offensive concerne la grande majorité des travailleurs -ses actifs-ves, des retaitéEs, des chômeurs –ses et privéEs d'emploi, mais aussi les protections sociales, toutes dans le viseur pour respecter les exigences des lobbies capitalistes, augmenter encore les cadeaux aux patrons et pour siphonner l'immense « manne » des fonds controlés par les travailleurs -ses.

Les migrantEs et les sans-papiers, y compris les mineurEs et enfants n'ont jamais été aussi maltraitéEs et la loi sur l'asile aggraverait encore cette situation plus indigne que jamais du pays « des droits de l'homme », mais pour autant l'exécutif du SNASUB ne soutient guère les combats des migrantEs et des aidants, « délinquants solidaires ».

La répression policière, judiciaire et professionnelle des syndicalistes, des jeunes et des quartiers populaires n'a pas empêché la direction du SNASUB de ne même pas se poser la question d'appeler à la marche pour la dignité le 17 mars.

Au niveau international rien n'est fait vraiment fait par le gouvernement, pour les palestinienNEs, en faveur d'une paix juste et durable, ni en Syrie contre le massacre par le boucher El Assad des populations civiles et des zones à gestion démocratiques libres.

Pour autant, la direction du SNASUB ne participe ni à la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanction contre la politique néo-colonialiste de l'État d'Israël, ni à aucun collectif de soutien à la Syrie libre. Les politiques de la canonnière se développent en raison inverse du nombre de migrantEs jetéEs sur les routes par les frappes françaises… accueilliEs en France, sans que le SNASUB ne s'en émeuve vraiment publiquement.

SE DONNER LES MOYENS DE GAGNER CONTRE LE SYSTÈME MACRON

C'est d'abord combattre le pilonnage de l'opinion, dès les rapports souvent orientés, puis lors des campagnes malhonnêtes du pouvoir relayées par les médias aux ordres.

C'est aussi refuser de cautionner les concertations-diktats, où sont imposées d'emblée les décisions et en même temps appeler à mobilisation pour le retrait des projets du pouvoir.

Ensuite il faut déjouer la tactique diviseuse de Macron, opposant les secteurs, s'en prenant à la Fonction publique parce qu'il y a des élections professionnelles, avec tout leur cortège de divisions, de compétition pour les moyens alloués par l'Etat et au Rail (alors que ce n'était pas dans le programme présidentiel) pour la même raison.

Rappelons les principes du mouvement syndical d'indépendance par rapport à l'État, y compris financière et d'unité pour espérer gagner. L'unité public-privé a tant fait défaut pour gagner contre la loi El Khomri sans que la direction du SNASUB fasse plus que de le déplorer. Raison de plus pour ne pas rater cette fois l'unité avec les cheminotEs. Ils elles ont un pouvoir de blocage des transports et de l'économie qui peut être décisif dans le conflit à venir, et permettre d'infliger un premier recul au Gouvernement, qui devrait être suivi d'autres. À condition que la bataille d'opinion déjà engagée soit combattue, et que les cheminotEs ne se retrouvent pas isoléEs. Macron rêve d'imiter, avec les CheminotEs, Thatcher qui avait cassé les mineurs pour imposer toute sa politique libérale (dont on constate à présent outre-Manche les méfaits, notamment dans l'éducation et le ferroviaire, secteurs tests de l'offensive Macron). Il est d'ailleurs scandaleux qu'une réunion de l'intersyndicale FP ait considéré l'appel intersyndical aux cheminots pour le 22 mars comme« une difficulté ».

Enfin il faut se donner des moyens de luttes à la hauteur des attaques, en cessant de justifier l'attentisme :« Les mobilisations seraient difficiles à la base ». C'est vrai qu'elles l'ont été particulièrement pour les nettoyeuses ONET ou les Chibanis deux groupes de quelques personnes qui on fait plier la SNCF, pour les Holliday Inn, les Mac Do, les Deliveroo, les emplois aidés, précaires parmi les précaires, souvent peu ou pas syndiquéEs. Toutes ces mobilisations se sont donné les moyens de gagner : les AG souveraines, les grèves reconductibles, les occupations, les actions spectaculaires, les appels à solidarité des autres secteurs…

Les travailleurs -ses ne sont pas moins mobilisables. Ils elles sont simplement échaudéEs par les échecs des dernières mobilisations et ont perdu une bonne partie de leur confiance en les organisations syndicales. Ceci a contribué à l'émergence d'autres formes de lutte contre la loi El Khomri, occupations de lieux symboliques, avec réflexions sur les alternatives et soutiens aux grèves comme avec Nuit Debout, où on a pas vu beaucoup le SNASUB , cortèges de tête unitaires syndicats/collectifs de lutte/jeunes, où on a pas vu du tout le SNASUB, utilisation du net, campagne « on vaut mieux que ça »…

Il importe donc que les syndicats,à commencer par la direction du SNASUB,soutiennent ces formes de mobilisations, pour retrouver les conditions de l'unité la plus large par la convergence des luttes.

Contacts : henri.fourtine@gmail.com, er@emancipation.fr

Contacter le SNASUB

SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
Tél : 01 41 63 27 50 / 51
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire général

Bruno Lévéder
SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 52
sg.snasub.fsu
@gmail.com

Trésorier national

Pierre Hébert
Trésorier national
contact-tresorerie
@snasub.fr

Secrétaires généraux adjoints

François Ferrette
06 11 64 15 57
snasub-caen
@orange.fr

Arnaud Lemaître
Trésorier national
adjoint
06 51 58 91 33
contact-tresorerie
@snasub.fr

Autres membres du BN

Patrice Aurand
01 47 40 20 31
aurand@
bib.ens-cachan.fr

Jacques Aurigny
06 08 85 00 82
jacques.aurigny@
wanadoo.fr

François Bonicalzi
francois.bonicalzi@
univ-lyon3.fr

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub
@orange.fr

Béatrice Bonneau
06 19 94 87 13
bonneau.beatrice@
free.fr

Agnès Colazzina
snasub.fsu.aix-
marseille@
snasub.fr

Marie-Dolorès Cornillon
md.cornillon
@orange.fr

Eric Fouchou-Lapeyrade
eric.fouchou-
lapeyrade@
ac-toulouse.fr

Virginie Kilani
virginie.kilani@
u-bourgogne.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

Arlette Lemaire
01 41 63 27 52
lemaire.arlette@
free.fr

Benoît Linqué
benoit.linque@
bnf.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@
yahoo.fr

Sébastien Poupet
06 74 14 55 46
secretariat@
snasub-lyon.fr

Julie Robert
julierobt@
gmail.com

Christian Viéron-Lepoutre
06 13 49 65 32
snasub.besancon@
gmail.com

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille
snasub.fsu.aix-marseille@snasub.fr
Agnès Colazzina, SA
06 76 33 50 51
Marie-Françoise Deltrieux, Trésorière Impasse des Fauvettes Av. Georges Borel
13300 Salon de Provence
04 90 56 82 42 tresorerie.aix-marseille@snasub.fr

Amiens
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Bernard Guéant, co-SA
Sylvain Desbureaux, co-SA
03 22 72 95 02
snasub.fsu.amiens@snasub.fr
Luciane Zabijak, Trésorière
Philippe Lalouette,Trésorier adjoint SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
tresorerie.amiens@snasub.fr
03 22 72 95 02

Besançon
snasub.fsu.besancon@snasub.fr
Christian Viéron-Lepoutre, SA
06 13 49 65 32
Pierre Hébert,Trésorier
SNASUB-FSU 104 rue R. Rolland 93260 Les Lilas
tresorerie.besancon@snasub.fr

Bordeaux
snasub.fsu.bordeaux@snasub.fr
Nora Berkane, SA
07 68 70 33 37
Nathalie Prat, Trésorière
tresorerie.bordeaux@snasub.fr
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen
snasub.fsu.caen@snasub.fr
François Ferrette, SA
06 11 64 15 57
Christel Alvarez, Trésorière
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur
tresorerie.caen@snasub.fr
02 31 81 68 63

Clermont-Ferrand
snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr
Eric Panthou, SA
06 62 89 94 30
Laure Gebel, co-SA
Evelyne Verdellet, co-SA
06 71 79 92 91
Marie-Juliette Arlandis, Trésorière
20 rue des Trioux
63100 Clermont-Ferrand
tresorerie.clermont-ferrand
@snasub.fr 06 30 78 39 39

Corse
snasub.fsu.corse@snasub.fr
Thomas Vecchiutti, SA
06 75 02 21 85
Catherine Taieb, Trésorière
Lycée Pascal Paoli Avenue Pr. Pierucci 20250 Corte
tresorerie.corse@snasub.fr

Créteil
snasub.fsu.creteil@snasub.fr
Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65 / 90
Ludovic Laignel, Trésorier
SNASUB-FSU
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex
tresorerie.creteil@snasub.fr

Dijon
snasub.fsu.dijon@snasub.fr
Virginie Kilani, SA
03 80 39 50 97
Dominique Lauret-Clérici, Trésorière
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
21078 Dijon Cedex
tresorerie.dijon@snasub.fr
03 80 39 50 97

Grenoble
snasub.fsu.grenoble@snasub.fr
Abdel Moulehiawy, co-SA
Zahira Monjoin, co-SA
Françoise Guillaume, co-SA
04 76 09 14 42
Pierre Berthollet, Trésorier
SNASUB-FSU Bourse du travail 32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
tresorerie.grenoble@snasub.fr

Lille
snasub.fsu.lille@snasub.fr
Frédéric Bressan, co-SA
Colette Dossche, co-SA
Daniel Orange-Levet, co-SA
Pascale Vernier, co-SA
03 20 12 03 31
Pascale Barbier, Trésorière
Collège Rabelais
Avenue Adenauer BP 65
59370 Mons en Baroeul
tresorerie.lille@snasub.fr

Limoges
snasub.fsu.limoges@snasub.fr
Claire Bourdin, co-SA
07 77 34 18 06
Sylvie Chambre-Martinez, co-SA 06 30 82 59 03
Irène Denysiak, Trésorière
Collège Maurice Rollinat
43 rue Maurice Rollinat
19100 Brive-la-Gaillarde
tresorerie.limoges@snasub.fr
05 55 17 21 70

Lyon
snasub.fsu.lyon@snasub.fr
Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
Jean-Marc Imatasse, Trésorier
Maison d'Hôtes
Locaux Syndicaux
de l'UCBL / Lyon1
SNASUB/FSU 7 rue Ampère
69622 Villeurbanne cédex
tresorerie.lyon@snasub.fr

Montpellier
snasub.fsu.montpellier@snasub.fr
Conception Serrano, SA
06 17 80 68 59
Edwis Richard, Trésorier
18 rue des Lauriers
30250 Sommières
tresorerie.montpellier@snasub.fr

Nancy-Metz
snasub.fsu.nancymetz@snasub.fr
Rémy Party, SA 06 31 95 28 62
David Steffen, Trésorier-adjoint
16 rue du stade 57730 Valmont
snasublorrainesecretariat@gmail.com

Nantes
snasub.fsu.nantes@snasub.fr
René Daguerre, co-SA
06 42 03 42 42
Claudie Morille, co-SA
06 87 92 76 28
Christine Violleau,Trésorière
Maison des syndicats
8, place de la Gare de l'Etat
44276 Nantes Cedex 2
tresorerie.nantes@snasub.fr

Nice
snasub.fsu.nice@snasub.fr
Antonia Silveri, co-SA
06 88 54 39 87
Pascal Tournois, co-SA
06 64 32 10 91
Elise Rousselet, Trésorière
Rectorat de Nice Section SNASUB-FSU
53 avenue Cap de Croix
06151 NICE
tresorerie.nice@snasub.fr

Orléans-Tours
snasub.fsu.orleans-tours
@snasub.fr
Alexis Boche, SA
Natacha Sainson,Trésorière
SNASUB FSU
10 rue Molière 45000 Orléans
tresorerie.orleans-tours@
snasub.fr 02 38 78 00 69

Paris
snasub.fsu.paris@snasub.fr
Elise Antonetti, SA
06 75 32 11 12
Suzanne Garin, Trésorière
Centre Universitaire des Saints Pères
SNASUB-FSU
45 rue des Saints Pères
75006 Paris
tresorerie.paris@snasub.fr

Poitiers
snasub.fsu.poitiers@snasub.fr
Arlette Deville, SA
05 49 03 06 17
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB-FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers
tresorerie.poitiers@snasub.fr

Reims
snasub.fsu.reims@snasub.fr
Sabine Pace, co-SA
06 86 53 65 34
Carole Debay, co-SA
06 71 56 80 69
Stéphane Millot, Trésorier
SNASUB-FSU Maison des syndicats
15 Boulevard de la Paix
51100 Reims
tresorerie.reims@snasub.fr

Rennes
snasub.fsu.rennes@snasub.fr
Nelly Even, co-SA
06 74 58 94 96
Nelly Le Roux, Trésorière
DSDEN 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex
tresorerie.rennes@snasub.fr
02 98 98 99 36

Rouen
snasub.fsu.rouen@snasub.fr
Raphaelle Krummeich, co-SA
Christophe Noyer, co-SA
02 32 28 73 43
Régis GIOUX, co-SA
06 62 63 13 66
Anne MILLET, Trésorière
77 rue Balzac 76610 Le Havre
07 77 97 80 32
tresorerie.rouen@snasub.fr

Strasbourg
snasub.fsu.strasbourg@snasub.fr
Jacky Dietrich, SA
06 23 39 27 85
Myriam Marinelli, Trésorière
tresorerie.strasbourg@snasub.fr
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
03 88 23 36 47

Toulouse
snasub.fsu.toulouse@snasub.fr
Dominique Ramondou, co-SA
06 78 77 00 44
Sylvie Trouchaud, co-SA
05 61 43 60 64
Aurore Sistac, Trésorière
52 rue J. Babinet 2ème étage
31100 Toulouse
tresorerie.toulouse@snasub.fr
05 61 43 60 64

Versailles
snasub.fsu.versailles@snasub.fr
Sylvie Donné Lacouture, co-SA 07 60 46 58 63
Rémy Cavallucci, co-SA et Trésorier par intérim
Lycée Doisneau
89 avenue Serge Dassault
91100 Corbeil Essonnes
tresorerie.versailles@snasub.fr
07 60 47 45 61

HORS METROPOLE
Etranger, Guyane : contactez le SNASUB national

Guadeloupe
snasub.fsu.guadeloupe
@snasub.fr
Jean-Paul Guemise, co-SA
Denise Tassius, co-SA
Paule Aubatin, Trésorière
33 résidence Marie-Emile Coco
97111 Morne à l'Eau
tresorerie.guadeloupe@snasub.fr

Martinique
Frédéric Vigouroux, Correspondant
frederic.vigouroux@
martinique.univ-ag.fr
snasub.fsu.martinique@snasub.fr

Mayotte
snasub.fsu.mayotte@snasub.fr
Assuhabidine Ousseni, SA
Hadia Issoufa, Trésorière
tresorier.mayotte@snasub.fr
COCONI 1 - Logement 2
(derrière le parc botanique)
97670 Ouangani

Nouvelle Calédonie
Jean-Luc Cadoux
jean-luc.cadoux@ac-noumea.nc
Lycée Jules Garnier
Avenue James Cook BP H3
98849 Noumea Nlle-Calédonie

Réunion
snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Richel Sacri, co-SA
06 92 05 38 07
Jean-Odel Oumana, co-SA
06 92 70 61 46
snasub.fsu.reunion@snasub.fr
Sophie Bègue, Trésorière adjointe 06 92 68 19 26
29 Chemin de la cannelle
Saint François
97400 Saint Denis
tresorerie.reunion@snasub.fr

Convergences
Bulletin mensuel du
SNASUB-FSU
Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52
Directeur de la publication : Bruno Lévéder
Rédacteur en chef : Pierre Boyer
Publicité : Com'D'Habitude Publicité
05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • **CPPAP** 0720 S 07498
Prix du n° : 2,50 €

SNASUB FSU | BULLETIN D'ADHÉSION | 2017 - 2018

Merci de remplir le recto et le verso de ce bulletin d'adhésion avec précision et le plus complètement que vous pouvez.

Vos coordonnées

Vous

☐ Madame ..... ☐ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

☐ Nouvelle adhésion ☐ Ancienne adhésion

Année de naissance : .....

Vos coordonnées postales

Appartement, étage : .....

Entrée, immeuble : .....

N°, type, voie : .....

.....

Lieu dit : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Pays : .....

Académie de .....

Tél. : ..... Portable : .....

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhésion et des informations syndicales :

.....

Votre affectation

N° UAI : .....

(Unité Administrative Immatriculée ancien RNE)

Type (collège, lycée, université, DSDEN, rectorat, établissement...) :

.....

Nom de l'affectation : .....

Service : .....

N°, type, voie : .....

Code postal : .....

Localité, Cedex : .....

Pays : .....

Tél. professionnel : .....

Votre cotisation

Votre statut

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
AENES	☐	☐	☐
BIB	☐	☐	☐
Contractuel CDI	☐	☐	☐
Contractuel CDD	☐	☐	☐
DOC	☐		
ITRF	☐	☐	☐

Corps et grade : .....

Quotité de travail : .....%

Interruption d'activité : .....
(disponibilité, congé parental, congé de formation...)

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant ou à un crédit d'impôt en cas de non imposition.

Aide au calcul de votre cotisation

1. Ajoutez à **vos points d'indice majoré** vos points **NBI** (le cas échéant)

2. Appliquez à ce total le cœfficient suivant :
   - > entre l'indice 309 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
   - > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
   - > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

3. CAS PARTICULIERS :
   - > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
   - > Congé parental ou disponibilité : 30,50 €
   - > Temps partiel : au prorata temporis
   - > Retraités (selon la pension brute mensuelle) :
     - moins de 1 100€ : 25 €
     - de 1 100 € à 1 250 € : 3%
     - de 1 251 € à 1 500 € : 3,5%
     - de 1 501 € à 2 000 € : 4%
     - supérieur à 2 000 € : 4,5%
       (comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités, FGR et l'abonnement au *Courrier du retraité*)

Votre calcul *(reportez-vous aux informations ci-dessus)*

(..... + ...) x ..... x quotité (ex. : x 0,8 pour 80 %) ..... = ... €

Indice NBI Cœfficient (veuillez vous référer au 2 et 3 de la rubrique "Aide au calcul de votre cotisation".)

1/2

Le règlement

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer à la section académique du SNASUB-FSU
Les coordonnées des trésoriers académiques sont consultables sur notre site internet : www.snasub.fr rubrique "Sections académiques" ou dans notre mensuel Convergences.

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque

1, 2 ou 3 chèque(s), daté(s) du jour de l'adhésion et encaissé(s) mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer avec ce bulletin d'adhésion à votre Trésorerie académique, dont vous trouverez les coordonnées en consultant notre site :
www.snasub.fr rubrique "Sections académiques"
ou à la fin de notre journal *Convergences*.

Règlement par chèque

Nombre de chèque(s) : 1☐ 2☐ 3☐

Montant réglé : ..... €

> par prélèvement automatique

Ce choix vous permet de fractionner jusqu'à 10 prélèvements le paiement de votre cotisation. Le prélèvement sera ensuite reconduit automatiquement sur 10 mois les années suivantes.

Attention, c'est l'enregistrement de votre adhésion par le SNASUB-FSU qui déclenchera le premier prélèvement.
Pour une adhésion enregistrée :

en sept.	10 prélèvements	en février	5 prélèvements
en oct.	9 prélèvements	en mars	4 prélèvements
en nov.	8 prélèvements	en avril	3 prélèvements
en déc.	7 prélèvements	en mai	2 prélèvements
en janvier	6 prélèvements	en juin	1 prélèvement

Tous les prélèvements se termineront au mois de juillet 2018 de l'année scolaire et universitaire considérée.

Vous serez averti-e de la reconduction par courrier à chaque rentrée scolaire. Vous pourrez alors apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de réglement ou décider de ne pas réadhérer.

Formulaire de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Agrafer le RIB ou les chèques ICI

Prélèvement automatique SEPA

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif ☑ Paiement ponctuel / unique ☐

Vos nom et prénom : .....

Votre adresse : .....

.....

.....

Pour le compte de :
SNASUB
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
Référence : cotisation SNASUB

Vos coordonnées bancaires ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

Code international d'identification de votre banque - BIC ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Mandat de prélèvement

SEPA
Single Euro Payments Area

Signé à :

Le :

Référence unique du mandat (sera complété par le SNASUB)
Identifiant créancier SEPA : FR59 ZZZ59 5401

À envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion **à votre Trésorerie académique**